Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 ramadan 1440
24 mai 2019

N° 57

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2226**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2236**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2242**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2243**
Avis aux créanciers..... **2247**
Convocations
Sociétés anonymes **2249**
Sociétés à responsabilité limitée **2263**
Autres sociétés **2263**
Divers
Avis au public..... **2264**
Bilans et Comptes Financiers **2247**
Bilan de GAT ASSURANCES..... **2265**
Bilan de ASTREE ASSURANCES..... **2268**
Bilan de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA) **2270**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du PDG

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 127.150.000.000 Dinars

R.C : B1152312004

MF : 6186/DAM000

Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 RP-B.P. 1340

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 avril 2019 enregistré à la recette des finances Charguia en date du 14 mai 2019, sous le numéro 19702890, quittance n°MO59575, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 16 mai 2019 sous le numéro 201923913 les membres du conseil d'administration de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM ont décidé le renouvellement du mandat du président directeur général Monsieur Mohamed-Lassaâd M'Zah pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019R01442SANB2

Dépôt des états financiers / Renouvellement du mandat des administrateurs et des commissaires aux comptes

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 127.150.000.000 Dinars

R.C : B1152312004

MF : 6186/DAM000

Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 10825, RP-B.P. 1340

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 avril 2019 et enregistré à la recette des finances Charguia en date du 14 mai 2019, sous le numéro 19702891, quittance n°MO59583, dont une copie a été déposé au registre national des entreprises en date du 17 mai 2019 sous le numéro 201924257 les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM ont décidé :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2) Approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4) Affectation des résultats.

5) Quitus aux administrateurs.

6) La nomination du commissaire aux comptes le cabinet «Les Commissaires aux Comptes Associés - MTBF» et la nomination de Monsieur Chafik Amaied en tant que co-commissaire aux comptes pour une période de trois années couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021

7) Le renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- Monsieur Mohamed Bousbia
- Monsieur Jean Claude Palu
- Monsieur Guy DECLERQ
- Monsieur Mohamed Lassaâd M'Zah
- La SFBT
- Monsieur Mohamed Ali Bekir
- Monsieur Mohamed Aziz Baccouche
- Monsieur Taoufik Sassi.

2019R01443SANB2

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar

Société Anonyme

Capital : 122.661.900 Dinars

Siège social : Lotissement Al Nakhil,

Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Matricule fiscal : 083570N/AM/000

Registre de commerce : B138021997

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2019 enregistré à la recette des finances les Berges du lac le 6 Mai 2019 sous le numéro 19703195, quittance numéro M053359, dont un exemplaire a été déposé au Registre National Des Entreprises le 15 mai 2019 sous le numéro 201923683, il a été décidé le renouvellement des fonctions du Directeur Général Monsieur Mohamed Chaker Ouriemi pour une période de deux ans, qui prendra fin lors de la tenue du Conseil d'Administration qui adoptera les états financiers de l'exercice 2020.

2019R01459SANB2

Renouvellement des mandats d'Administrateurs

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 15.600.000 Dinars divisé en 1.560.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique RNE : 0014237T

CNSS : 0007126466

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2019, enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 11 avril 2019 sous le n°19701905- Quittance n°M024633, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler :

1/ Les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Faouzi Ben Chaabane
- Monsieur Mustapha Abdelmoula
- Monsieur Guy DE CLERCQ
- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

2/ Le mandat du Cabinet d'Audit et de Consultants, en qualité de Commissaire aux comptes, pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprise de Béja le 6 mai 2019 sous le n°201921891.

2019R01472SANB2

Augmentation de capital

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 15.600.000 Dinars porté à 18.861.000 dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique RNE : 0014237T

CNSS : 0007126466

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 avril 2019, enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk – Béja le 11 avril 2019 sous le n°19701903 - Quittance n° M024630, et dont un exemplaire a été

déposé au Registre National des Entreprises de Béja 15 avril 2019 sous le numéro AC05602019, il a été décidé l'augmentation du capital de la société de 3.261.000 Dinars par émission en numéraire de 326.100 actions de 10 Dinars chacune.

Aux termes d'un acte reçu par le Receveur de la Recette des Finances, 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 14 mai 2019 et enregistré le même jour sous le n°19802471-2474, quittance M032971, il a été déclaré que les 326.100 actions représentant l'augmentation de capital ont été totalement souscrites en numéraire et entièrement libérées lors de la souscription.

Le capital est donc porté de 15.600.000 Dinars à 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars chacune entièrement souscrites et libérées : L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2019, de la déclaration de souscription et de versement, de la liste des souscripteurs et des statuts modifiés ont été déposés au Registre National des Entreprises de Béja le 20 mai 2019 sous le n°201924436.

2019R01473SANB2

Renouvellement des mandats du Président du Conseil et du Directeur Général

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 15.600.000 Dinars divisé en 1.560.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique RNE : 0014237T

CNSS : 0007126466

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2019, enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 11 avril 2019 sous le n°19701904 - Quittance n°M024632, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler les mandats de :

- Monsieur Faouzi Ben Chaabane, en qualité de Président du Conseil

- Monsieur Karim Abassi, en qualité de Directeur Général

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprise de Béja le 3 mai 2019 sous le n°201820848.

2019R01474SANB2

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et des documents financiers relatifs à l'exercice 2018

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE. : 0428199E

C.N.S.S. : 0020694443

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 13 mai 2019 sous le n°19702864 - Quittance n°M059242, un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/5/2019 sous le n°201923983.

2019R01475SANB2

Renouvellement des mandats du Président du Conseil et de la Directrice Générale

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

SA au capital de 42.000.000 de dinars

divisé en 420.000 actions de 100 dinars chacune

Groupe S.F.B.T

Siège social : Centre Urbain Nord - 5, Boulevard de la Terre - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21

Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2019, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 23 avril 2019 sous le n°19802486 Quittance n°M050299, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler les mandats de :

- Monsieur Jean-Claude Palu, en qualité de Président du Conseil

- Madame Pilar Monzon Rodrigo, épouse d'Khili, en qualité de Directrice Générale

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/5/2019 sous le n°201923987.

2019R01476SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Renouvellement de mandat des Commissaires aux comptes

Dépôt des états financiers

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A au capital de 42.000.000 de dinars divisé en 420.000 actions de 100 dinars chacune

Groupe S.F.B.T

Siège social : Centre Urbain Nord - 5, Boulevard de la Terre - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21

Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2019, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 24 avril 2019 sous le n°19702487 - Quittance n°M050300, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler :

Les mandats d'Administrateur de :

- Monsieur Lassaad M'zah

- Monsieur Jean-Claude PALU

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

- La Société des Nouvelles Brasseries du Congo Démocratique

- Les Brasseries Internationales Holding

La Société CONSEIL ET AUDIT et la Société CONSEIL AUDIT FORMATION, membre de Price Water HouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/5/2019 sous le n°201923987.

2019R01477SANB2

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

MF n°: 000673N- RC n°: B1154341997 - CNSS N°50125-73

RESOLUTIONSDE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREDU 26 AVRIL 2019

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella à Tunis le 03/05/2019 sous le numéro 19801261 quittance n° 45242,l'Assemblée Général Ordinaire de GAT Assurances a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2018, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2018, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2018 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 bénéficiaire qui s'élève à 8 128 707,216 dinars de la manière suivante (en dinars) :

Bénéfice net de l'exercice 2018	8 128 707,216
Résultats reportés	102 978,863
Reliquat	8 231 686,079
Réserve légale	411 584,304
Reliquat	7 820 101,775
Fonds social	200 000,000
Bénéfice à distribuer	6 975 000,000
Résultats reportés 2018	645 101,775

L'Assemblée Générale décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 1,550 dinars par action et ce à partir du 01/07/2019 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2019 la somme totale de 48 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2019 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26/04/2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 87 605 062,712 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8 128 707,216 dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etat Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 avril 2019

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

FehmiLaourine

ECC MAZARS

Mohamed Hedi Kammoun

2019R01479SANB2

La GOULETTE SHIPPING CRUISE SA

S.A au capital social de 10.000.000 DT

Siège social : Le Village Touristique, Port de la Goulette 2060 Tunis

Identifiant Unique : 0922248C

MF : 0922248 CAM 000

Suivant PV de l'AGO du 15 mars 2019 enregistré à la recette des finances de La Goulette, le 10 mai 2019 sous le n°19702805 quittance n°6624, dont un exemplaires a été déposé au registre national des entreprises le 22 mai 2019 sous le n°201924958.

Les actionnaires de la société Goulette Shipping Cruise ont décidé ce qui suit :

1- Approuver le rapport du·conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2- Approuver les états financiers de l'exercice 2018.

3- Affecter le résultat de l'exercice 2018.

4- Donner quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018.

5- Approbation des conventions réglementées

6- Fixer les jetons de présence

7- Approbation de cession d'une action

8- Renouvellement du mandat du monsieur Sofiene Ben Abid commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019R01482SANB2

La GOULETTE SHIPPING CRUISE

S.A au capital social de 10.000.000 DT

Siège social : Le Village Touristique, Port de la Goulette 2060 -Tunis

Identifiant Unique : 0922248C

MF : 0922248 CAM 000

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mai 2019 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 17 mai 2019 sous le n°19803032. Quittance n° 3853 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 mai 2019 sous le n° 201924958, il a été décidé ce qui suit :

- Fin de la mission de l'Administrateur Délégué

- Démission de Monsieur Mustapha Jabeur de son mandat d'administrateur de la société.

- Nomination provisoire de Madame Leila Chaabouni Bouzguenda en tant administrateur de la société pour une durée venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020

- Démission de Monsieur Mustapha Jabeur de son poste de Président Directeur Général de la société

- Nomination de Madame Leila Chaabouni Bouzguenda en tant que Président Directeur Général de la société pour une durée venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020 avec les pouvoirs les plus étendus.

2019R01483SANB2

Résumé du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Réunie le 28/2/2019

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 17 246 150 Dinars

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société CYTOPHARMA S.A réunie le 28/02/2019, enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 16/4/2019 sous le numéro 19701424 quittance n°M31410. Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Entérinement du retard de la tenue de l'AGO

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil

4. Approbation des conventions règlementées

5. Affectation des résultats de l'exercice 2017

7. Fixation des jetons de présence

e. Quitus aux administrateurs

8. Pouvoir pour formalité.

2019U00041SANB2

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A.

Société anonyme

Au capital de 8.400.000 dinars

Siège social : Domicile Elu 3 Rue Monastir Taeib El Mhiri Laaouina route 2046 La Marsa - Tunis

Identifiant Unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 31189641

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration, en date du 18 Mars 2019, enregistré à la recette des finances le Lac, en date du 4 avril 2019, sous le n°19702361, quittance M37877, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du centre national du registre des entreprises, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Khalil Ammar dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 avec les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le code des sociétés commerciales et les statuts.

2019402051SANB2

Société AMEN SANTE S.A.

Société anonyme

Au capital 62 156 250 de dinars

Identifiant Unique : 1126056/T/A/M/000

RC : B24188932009

Siège social : Immeuble Emeraude Center, les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration, en date du 31 janvier 2019, enregistré à la recette des finances Le Lac, en date du 6 février 2019, sous le n°197000873, quittance M12977, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du centre national du registre des entreprises, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Madame Zina Ben Yedder dans les fonctions de Directeur Général Adjoint avec les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le code des sociétés commerciales et les statuts.

2019402052SANB2

Société GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A.

Société anonyme

Au capital de 189 000 dinars

Siège social : 03 Rue Monastir El Aouina route la Marsa. Tunis.

Identifiant Unique : 0994872 T

RC : B0118592007

CNSS : 66-262451

En vertu du procès-verbal au conseil d'administration, en date du 18 mars 2019, enregistré à la recette des finances La Goulette, en date du 26 mars 2019, sous le n° 19701798, quittance M39687, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du centre national du registre des entreprises, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Khalil Ammar dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021

avec les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le code des sociétés commerciales et les statuts.

2019402053SANB2

Société CLINIQUE EL AMEN BEJA S.A.

Société anonyme

Au capital de 7 732 152 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 1086119 S/A/M/000

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration, en date du 21 Mars 2019, enregistré à la recette des finances le Lac, en date du 4 avril 2019, sous le n°19702363, quittance M37882, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du centre national du registre des entreprises, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Mourad Saada dans les fonctions de Directeur Général pour la durée d'une année qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019 avec les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le code des sociétés commerciales et les statuts.

2019402054SANB2

Société CLINIQUE EL AMEN BIZERTE S.A.

Société anonyme

Au capital de 187 360 000 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac. Les Berges du Lac, 1053, Tunis.

Identifiant Unique : 1282501 Q

RC : B2115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration, en date du 22 Mars 2019, enregistré à la recette des finances le Lac, en date du 26 mars 2019, sous le n°19702072, quittance M32614, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du centre national du registre des entreprises, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Khalil Ammar dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 avec les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le code des sociétés commerciales et les statuts.

2019402055SANB2

Dépôt des Etats Financiers

Société NOUVELLE DE BOISSONS

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 9.020.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 1110 la Mornaguia

RC : B2648642004

MF : 0707419B/A/M/000

CNSS : 210385/89

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23/4/2019 enregistré à la recette des finances de la Mornaguia le 26/4/2019 sous le n°19700764 quittance n°M028481 il a été décidé de déposer les états financiers de l'exercice 2018.

Un exemplaire dudit procès-verbal, de l'AG ordinaire et du rapport du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers l'exercice 2018 ont été déposés au Registre National des Entreprises sous le n°201923764 le 15/5/2019.

2019402061SANB2

Notice d'information relative à une augmentation du capital

Sté UNIVET TUNISIE SA

Capital 1.800 MD

Cité Bokri Ariana

RC : B132682002

MF : 539205A

Dénomination : SOCIETE UNIVET TUNSIE

Siège social : Cité El Bokri - 2032 - Ariana

Capital : Un million huit cents milles dinars 1.950.000 divisé en 195.000 actions de dix (10) dinars chacune.

Objet social : la fabrication des produits pharmaceutiques

Durée : 99 ans

Dépôt provisoire du PV : Une copie du PV de l'AGE tenue le 15/8/2018 a été déposée au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana le 20/5/2019 sous le n°AC03752019 Nombre d'action à souscrire : 60.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à la valeur nominale de dix (10) dinars par action soit 600.000 dinars et à libérer du 1/4 au moins à la souscription Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars

Avantages particuliers : néant

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit au vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter et bénéficient d'un nombre de voix légal au nombre d'actions détenues, chaque action donne droit à une voix. Répartition résultat : Le bénéfice net sera répartie conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales. Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription qui éventuellement seront souscrits par les autres actionnaires seront déposés au compte indisponible n°1700 1000 000 273818578 ouvert à l'office des postes tunisien agence espace entreprise avenue de la République Tunis.

Délais de souscription : La souscription sera effectuée pendant les 15 jours qui suivent la parution de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2019402079SANB2

Société L'Univers Immobilier

Société anonyme

Au capital de 3.000.000

M.F : 495974WPM000

M. CNSS : 144353-17

Siège social : I.C.C 3ème Etage B09 Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration en date du 3 Mai 2019 enregistré à la recette des

finances le 8 Mai 2019 sous le n°19802791 quittance 058528, il a été procédé au renouvellement des fonctions de Monsieur Ameur Kadri, en tant que président directeur général de la société, avec les pouvoirs les plus étendus.

Deux copies du procès-verbal ont été déposées au centre national du registre des entreprises le 16/5/2019 sous le numéro 201924003. Publié aux journaux le Temps et Sabeh du 21/5/2019 n° PM190672.

2019402097SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société CNBA SERVICE INTERNATIONAL

SARL non résidente

Au capital de 10.000 dinars

Tour Narcisse - Avenue du Japon - Montplaisir

MF : 0807354H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2019, enregistré à la recette des finances - Montplaisir, sous le n°19801170, quittance n°M023965 le 5 mars 2019, et dont une copie a été déposée au greffe du Registre des Entreprises, le 20 mars 2019 sous le numéro 201915257. Il a été décidé :

- L'approbation de la cession de parts sociales ;

- La modification corrélative des statuts.

2019T00861SRLB2

Renouvellement de mandat du gérant

Dénomination sociale : Edatis Tunisie

Forme : SARL

Siège social : 08 Rue Hédi Khéfacha El Menzah 1, Tunis

Capital social : 10000 DT (Dinars)

Registre de commerce : B2417962004

MF : 872949/X/A/M/000

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 01 Janvier 2019, enregistrée à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis, Quittance n°45065, Enregistrement n°19802455, du 25 avril 2019, l'associé a décidé le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Bassem Sakkat, demeurant au 14 Rue Ali Ben Asfour, Immeuble 13 Appartement B, Cité Olympique Tunis, pour une période de 3 ans renouvelables et c'est à partir du 01/01/2019.

2019R01438SRLB2

Nomination d'un nouveau Gérant

Société Africaine de Commerce Sarl «AFCO»

Social : 5000 dinars

Utique Nouvelle Bizerte

MF : 943851/G/A/M/000

RC : B047802006

En vertu de la décision de l'AGE tenue le 14 août 2018 dont le PV est enregistré à la recette des finances de Ras Djebel le 1er novembre 2018 sous le n°18102740, quittance n°M060200, et de la réunion du Conseil d'administration tenu le 14 août 2018 dont PV est enregistré à la recette des finances de Ras Djebel le 1er novembre 2018 sous le n°18843016, quittance n°M065792, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Bizerte le 12 décembre 2018 sous le n° 201859021, les actionnaires ont décidé la nomination de Monsieur Mohamed El Akkari en tant que Gérant en remplacement de Mademoiselle Asma Akkari, avec les pouvoirs les plus étendus et ce à compter du 14 août 2018, les articles 7 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence.

2019R01449SRLB2

SOCIETE SIDI SALEM

SARL au capital de 300 000 Dinars

Siège social : 47 Avenue Farhat Hached - Tunis

Matricule fiscal : 1374487 WAM 000

Registre de commerce : B01229802014

En vertu du PV des Décisions Collectives des Associés du 29 décembre 2018, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi sous le n°19801232, quittance n°M030933 le 16 mars 2019 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 02/4/2019 sous le n°201915963, il a été décidé ce qui suit :

- Validation de la réunion.

- Affectation du résultat des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017.

- Renouvellement du mandat du Gérant M. Mohsen Hachicha pour une période de trois ans 2018, 2019 et 2020.

2019R01456SRLB2

Société yassine de bâtiment

Sarl au capital 50.000dt

Adresse : 53 rue Ibn Khaldoun Hammam-Lif

MF : 1455629R/A/M/000

Suivant procès-verbal du 22 avril 2019 enregistré à la recette des finances rue de Kairouan Hammam-Lif sous le n° d'enregistrement 19700788 n° de quittance M028715, il a été déposé deux copies au centre national des entreprises le 21/5/2019 sous le n°201924747·

Il a été décidé :

- Renouvellement de la gérance de Melle Maisa Chaaben pour toute la durée de la société avec le plein pouvoir.

2019R01466SRLB2

Commercialisation produits électriques et électroniques

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION - SARL

Capital social : 500.000 dinars

Siège social : Route du Bac 2040 Radés

MF : 1150836F/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 254852-33

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 29 avril 2019 il a été décidé la désignation de Madame Sihem Gouta épouse Ben Abdessalem comme gérante de la société Volt Lighting Distribution pour un mandat de trois années à compter du 1er Mai 2019.

Il a été déposé au registre national des entreprises de Ben Arous sous le numéro 201924744 en date du 21/5/2019.

- Une copie dudit procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire enregistré à la recette des finances Radés en date du 16 Mai 2019 sous le numéro 19701190 Quittance M043751.

- Une copie du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

- Une copie du bilan arrêté au 31/12/2018.

- Une copie des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Les états financiers ont aussi été déposés sur un support magnétique.

2019R01478SRLB2

Fabrication transformateurs électriques et luminaires

VARAT TUNISIE SARL

Capital social : 3.800.000 dinars

Siège social : Route du Bac 2040 Radés

MF : 437483G/A/M/000

Durée : 99 ans

Affiliation CNSS : 00180146-17

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2019 enregistré à la recette des finances de Radés le 16 mai 2019 sous le numéro 19701191 quittance n°043757 il a été décidé l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et le renouvellement du Mandat de Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri de la société FMBZ-KPMG Tunisie, comme commissaire aux comptes pour une période de trois années de 2019 à 2021 et jusqu'à la tenue de l'AGO statuant sur les résultats de l'exercice 2021.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous sous le numéro 201924744 en date du 21 Mai 2019 :

- Une copie du dit procès-verbal.

- Une copie du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

- Une copie du bilan arrêté au 31/1212018.

- Une copie des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Les états financiers et le bilan ont aussi été déposés sur un CD.

2019R01481SRLB2

Société OPUS IMMOBILIERE

SARL

Au capital de 750.000 D

Siège social : Rue Nasria - Immeuble Nasria - appartement B2.6 - Sfax

MF : 1124882N

RC : B25179382009

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/5/2015, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax, le 12/5/2015 sous le numéro 15501100 quittance n° M050044 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de l'API Sfax le 18/5/2015 sous le numéro 201524902, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de 750.000 dinars à 1.000.000 dinars, et ce par incorporation d'une partie du «Comptes courants associés».

- Augmentation du salaire de gérant.

2019X00723SRLB2

Société ALCAZAR Construction

Société à responsabilité limitée

Au capital de 230.000 dinars

Siège social : 38 Rue Houcine Jerbi, 3000, Sfax

MF : 1319668N/A/M/000

RC : B81193282013

Eu vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 13/5/2019 enregistré à la REAS à Sfax le 15/5/2019 sous le n°19802490 Quittance n°M002696, a été décidé d'approuver le nantissement au profit des banques des contrats suivant :

- PROJET D'ENTRETIEN DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES ETUDES TECHNOLOGIQUES DE SFAX. Maître d'œuvre : Gouvernorat de Sfax.

- PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA TOUR VENIKOV DE L'ECOLE NATIONIONALE DES INGENIEURS DE TUNIS E.N.I.T Maître d'œuvre : Gouvernorat de Tunis.

2019B00277SRLB2

Cession de parts sociales

Modification de la forme juridique et nomination d'un nouveau gérant

Sté CAP CHIMIE

MF : 1134299JAM000

RC : B0423962010

Route de Metline Beni Ata Bizerte

Par PV enregistré à la recette des finances de Ras Djebel sous le numéro 19701284, reçu n°M038083, à la date du 7/5/2019, l'assemblée générale a décidé :

- Accepter la modification de la forme juridique au «société à responsabilité limitée»

- Accepter la cession des parts sociales à Jaafar Foued et Jaafar Beji.

Par PV enregistré à la recette des finances de Ras Djebel sous le numéro 19701344, reçu n°M039918, à la date du 15/5/2019, l'assemblée générale a décidé :

- Accepter la démission du gérant Souri Ali et donne quitus.

- La nomination du nouveau gérant Mr Jaafar Beji avec les pouvoirs les plus étendus pour une durée illimitée.

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Ras Djebel sous le numéro 19101162, reçu n°M033789, à la date du 25/4/2019, Souri Ali a cédé ses 60 parts sociales à Jaafar Beji d'une valeur de 1200 dinars.

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Ras Djebel sous le numéro 19101163, reçu n°M033795, à la date du 25/4/2019, Souri Ali a cédé ses 40 parts sociales à Jaafar Foued d'une valeur de 800 dinars.

Déposé deux copies de chaque acte au greffe du tribunal du Bizerte à la date du 15/5/2019.

2019W00190SRLB2

Dissolution de société

D'INGENIERIE ET CONSEIL INFORMATIQUE SARL

Siège : 12, Av. des Etats-Unis 1002 Tunis

SARL au capital 30.000DT

RC : B0153402815

Matricule Fiscal : AM000/1392359/Q

N° au Registre National des Entreprises (RNE) 1392359/Q

Suivant PV de l'AGE du 8/4/2019 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche à Tunis Belvédère le 10/4/2019 quittance n°M032886 dont 2 exemplaires sont déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis n°918083/2019 le 15/4/2019 au RNE et dont la réalisation de ce dépôt est établie par l'extrait du RNE du 16/5/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société D'INGENIERIE ET CONSEIL INFORMATIQUE SARL avec la Nomination de Mr. Taktak Abdelkader liquidateur, et de donner quitus à son Gérant pour toute la période de sa gestion.

2019402063SRLB2

LIBERTY IMMOBILIERE

Société SARL

Capital : 600 000.000

MF : 42874BAM

RC : B1137261997

Suivant PV en date du 10/4/2019, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, le 18/4/2019, sous le n°19801089, Quittance M035938, dont 2 exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprise le 7/5/2019 sous le n°201922339, il appert la Distribution des bénéfices et le dépôt du Bilan et les états Financiers des écritures comptables Ex. 2018.

2019402081SRLB2

Société PREMIUM TRAVEL SERVICES

S.A.R.L au capital de 200 000 dinars

Siège : Bureau A2-Résidence Badr - Rue Hédi Nouira Ennasr II 2001 Ariana

Matricule Fiscal : 1017041/D/A/M/000

RC : B2456952007

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 janvier 2014 enregistré à la recette des finances El Menzeh VI en date du 16/01/2019 sous le n°19700281, quittance n°6025 il a été décidé de nommer Monsieur Ameur Achour cogérant chargé, uniquement, de la représentation de la société auprès de l'office nationale du tourisme et le ministère du transport.

2019402094SRLB2

Société PREMIUM TRAVEL SERVICES

S.A.R.L au capital de 200 000 dinars

Siège : Bureau A2-Résidence Badr - Rue Hédi Nouira Ennasr II 2001 Ariana

Matricule Fiscal : 10170411D/A/M/000

RC : B2456952007

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 avril 2017 enregistré à la recette des finances El Menzeh VI en date du 14/4/2017 sous le n°17702353, quittance n°53393, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de l'Ariana en date du 5/5/2017 sous le n°745 il a été décidé de mettre à jour les statuts de la société conformément aux lois 2005-65 du 27/7/2005 et 2005-96 du 18/10/2005 complétant et ou modifiant le code des sociétés commerciales et en tenant compte des différents changements intervenus dans la législation des sociétés commerciales.

2019402095SRLB2

Démission de la gérante et désignation d'une nouvelle gérante

Société NATURAL INGREDIENTS

SARL au capital de 10 000 DT

10 Rue Echabia - ex 8003 5ème étage app N°2, Montplaisir, 1071 Tunis

M.F : 1315536J/A/M/000

Suivant PV de l'AGE du 18/2/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 20/02/2019 sous le n°2965291 quittance n°M016745 a été approuvé la démission de Mme Habiba Dhakouani de la fonction de gérante et la désignation de Mlle Nadia Selmi en qualité de nouvelle gérante et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous le numéro 20199641 le 26/02/2019.

2019402096SRLB2

AUTRES SOCIETES

Nomination de commissaire aux comptes

Instance Nationale pour la Prévention de la Torture

Instance Publique Indépendante, en vertu de la loi organique n°43/2013 du 21 octobre 2013

Siège social : Immeuble Salakta, Rue des lacs Mazurie, 1053 Les Berges du Lac1 - Tunis

MF : 1481347H/A/M/000

En vertu de la décision du conseil de l'instance, réuni le 15 janvier 2019, il a été décidé de nommer "Cabinet CKT" représenté par Mr Khaled Thabet, expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en tant que commissaire aux comptes de l'instance pour les quatre exercices : 2016, 2017, 2018 et 2019.

2019T00850SODB2

Nomination de Directeur Général

LAICO HOTELS MANAGEMENT COMPANY LTD TUNISIE

SUCCURSALE DE SOCIETE ETRANGERE

Siège social : Immeuble l'Etoile du Lac - Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1055038XAM000

Suivant décision n°1 du Conseil d'Administration de la Société n°2, tenue le 23/10/2018, enregistré à la recette des finances du Lac Tunis 14/3/2019 sous le n°19701778 Quittance n°28499 dont deux copies ont été déposées au Centre Nationale du Registre des Entreprises, les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Nommer Mr Khaiari Rtemi, Directeur Général de la Société.

- Délégation de pouvoirs nécessaires pour les procédures de publication et de dépôt.

2019402070SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Concession d'un fonds de commerce

Concession par Mr Abdelhak Belguith à Mme Sondes Belguith contrat enregistré à Raoued le 1/4/2019 quittance n°M039326 enregistrement n°19201133 d'un fonds de commerce sis au 4 rue Elmourouj Elghazala Ariana restaurant.

Toute opposition à cette concession doit se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours de sa publication dans le J O R T.

Annonce parue aux journaux le Quotidien et Echourouk du 9/5/2019.

2019T00845FCCC2

Avis

Par acte SSP en date du 10/5/2019, enregistré à la recette des finances Boumhel, le 13/5/2019, enregistré sous n°19201269 reçu n°M032013 M. Mahmoud Ferchichi, demeurant à Henchir El Hamri Errakha Ghardimaou.

A cédé à M. Nabil Ben Salah, demeurant 37 Rue de La Mauritanie Hammam Chatt, un

fonds de commerce tout commerce, sis 18 Avenue de Paris Boumhel Bassatine,

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse suivante : 18 Avenue de Paris Boumhel Bassatine.

2019T00849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/4/2019, enregistré le 02/5/2019 à la recette des Finances de la Marsa sous le n°19202659 reçu n°M075953. Madame Hajer Bent Mohamed Ben Moustafa Boukraa demeurant au 07 rue Alimam Sahnoun La Marsa Tunis a cédé à la société Believe S.A.R.L en la personne de son représentant légal la totalité du fonds de commerce sis à la rue Mongi Slim N°8 La Marsa Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur domicilié à la rue Annasser 1053 la Marsa n°6, pendant les délais légaux de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019T00853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 3/5/2019 enregistré le 7/5/2019 sous le n°19201735 bon n°m 44576 Mr Fathi Mansri a vendu à Mr Mouhamed Mourade Ben Sassi tout le fonds de commerce de vêtements pré fabriqué sis n°18 rue Charles De Gaulle Tunis au prix de 500.000.000 dinars cinq cent mille dinars avec tout ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de Maître Mourad el Bacouhe avocat à Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T00860FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous - seing privé daté le 4/4/2019, enregistré à la recette des finances Nouvelle Madina le 12/4/2019, quittance n°M027715 enregistrement n°19201281. Mr Hichem Ben Youssef Manaai, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que stoker l'équipement mécanique à Mr Riadh Ben Sadek Ben Abderazak Motahamem.

Les oppositions auront lieu entre les mains d'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk 19/5/2019.

2019R01446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hay Ezzouhour, le 29/4/2019, sous n°19200593, reçu n°M029054.

Mme El Bhri Ines a vendu à Mr El Khabou Hamza demeurant à taksim el hamdi dar el amen el Kairouan, la totalité du fonds de commerce situé au 83 rue sabra et chtila cartier ezzouhour avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions doivent être adressées au local vendu, dans les 20 jours après cette publication.

Le présent avis a été inséré au JORT.

2019R01457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 7/5/2019 et enregistré à la recette des finances de Fouchana le 20/5/2019 sous le n°19202081, quittance n°M049471 Mr Issam Ayadi a vendu à Madame Latifa Ayachi le fonds de commerce sis à n°297 Rue Najib Mahfoud Cité El Amal 2 Fouchana Ben Arous, exploité en tant que café sur le nom «BELLA ROSA».

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Madame Latifa Ayachi à son adresse sise à n°7 Rue Makka Cité El Wifek Fouchana Ben Arous dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de l'acte au JORT

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 23/5/2019.

2019R01464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 26/4/2019 et le 13/5/2019 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel - Tunis en date du 15/5/2019 sous le n°19200932 quittance n°M030261 la société ESPACE LUMINEUX société à responsabilité limitée inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°0998686L dont le siège social sis au n° 9 rue 9006 Route de Sousse Km 2 route nationale n°1 Lafrane 1009 El Wardia - Tunis a vendu à la société SAFIR société anonyme inscrite au Registre National

des Entreprises sous le n°0397912H dont le siège social est à la Route de la Ceinture Zone Industrielle Akouda Sousse, la totalité du fonds de commerce exploité comme commerce des matériels électriques du mobilier et des meubles au local sis au n°9 rue 9006 Route de Sousse Km 2 route nationale n°1 Lafrane 1009 El Wardia - Tunis et ce avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Oumaya Jbeli dont le cabinet est situé à l'immeuble Cimef 2ème étage bureau B2 rue 8300 Montplaisir - Tunis dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien parus le 22/5/2019.

2019R01465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 9/5/2019 enregistré le 13/5/2019 à la recette des finances rue Sousse enregistrement n°19201270, n° de quittance M038782, et rédigé par Maître Najah Ben Abdeljalil Bouriga (CIN n° 05505373, M F n°412485 B) Amer Ben Smida Moussa (CIN n°02835201), registre de commerce n°12359838D a vendu à Majda Bent Fraj Othman (CIN n°08683974), un fonds de commerce (taxiphone et vente des journaux, tabac)

Les éventuelles oppositions devront être formulées entre les mains du Maître Najah Ben Abdeljalil Bouriga (CIN n°05505373) à son cabinet sis, rue Léopold Senghor, immeuble Seltèn. 4000 Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 16/5/2019.

2019S00660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 18/01/2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le n°19202168 quittance n°56310 Mr Badis Ben Ali Ben Mohamed Ennassri CIN°09142879 a vendu le fonds de commerce (exploité dans la vente de la peinture des voitures et la location de four de peinture) à Mr Naji Ben Ali Ben Naji Attia CIN°08428737 demeurant à Rue El Bhayer Hammam Sousse.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 17/5/2019.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur sis 03 Rue El Ariche Hammam Sousse - Sousse.

2019S00665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce sous seing privé du 13/5/2019 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse le 13/5/2019 sous le n°19201142 quittance n° M044798 Amine Baccouche a vendu à Mohamed Hanzouli la totalité du fonds de commerce exploité réparation et maintenance du matériel informatique situé à l'avenue 20 mars Jawahra Sousse. Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 18/5/2019.

2019S00670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 12 avril 2019, enregistré à la recette des finances de Zaouiat Sousse sous le n°19200472 quittance n°M013315 il appert que Monsieur Housem Massyougha et Mohamed Amine Massyougha demeurent rue Karbalaa Cité Ennour Msaken ont vendu à Monsieur Abderrazek Tayaa Ezzaouia demeure à Hammam Sousse Rue Med El Khames n°100, la totalité du fonds de commerce (Restaurant Fast Food) avec tous ses éléments corporels et incorporels sise à Rue du Caire Zaouiat Sousse.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de maître Chedli Massyougha sise Avenue Ichbilia Immeuble Zrouga 2ème étage B12 Trocadéro Sousse dans les 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019S00671FCCC2

Donation des quotes-parts d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié en date de 18/3/2019 enregistré à la recette des finances de Moknine en date de 21/3/2019 quittance n°M0022305 par les notaires Khalifa Adel et Chaouech Nader, Mr Amir Ben Saad et ses deux sœurs Asma Oumyama Ben Saad et Ibtissem Ben Saad demeurants au cité nouvelle Bekalta ont faisons une donation à leur mère Mme Alia Bent Mohamed Bannour demeurant au rue Jawher Essekelli Bekalta ses quotes-parts indivises d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du local destiné pour une activité de commerce des produits pharmaceutiques en détail sis à la rue Sidi Abdelhak 5090 Bekalta.

Les oppositions se font à l'adresse de fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de sa publication au JORT.

2019S00675FCCC2

Donation de quote-part d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié en date de 18/3/2019 enregistré à la recette des finances de Moknine en date de 22/3/2019 quittance n°M0022778 par les notaires Khalifa Adel et Chaouech Nader Mme Alia Bent Mohamed Bannour demeurant à la rue Jawher Essekelli Bekalta a fait une donation à sa fille Imen Bent Mohamed Ben Saad demeurant au cité nouvelle Bekalta sa quote-part indivise d'un fonds de commerce RCC ses éléments corporels et incorporels du local destiné pour une activité de commerce des produits pharmaceutiques en détail sis à la rue Sidi Abdelhak 5090 Bekalta.

Les oppositions font à l'adresse de tonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de sa publication au JORT.

2019S00676FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 15/5/2019 sous n°19202192 Quittance n°M049121. Mme Hajer Naïli, titulaire de la CIN n°05898872 a

vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente Café, dénommé «Café Gabsi Bella Vita» sis à Av. Hédi Chaker El Hajjem en face station de louage à Kairouan avec leurs éléments corporels et incorporels à Mr Belgacem Khanchouli, titulaire de la cin n°01876564. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné à, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» du 22/5/2019.

2019S00678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 26 avril 2019 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Echebi Sfax en date du 2 mai 2019 quittance n°M063721 enregistrement n°19201407.

Monsieur Nabil Ben Said Zaghden a vendu à monsieur Ghaith Ben Selem Ben Akermi Allefi la totalité du fonds de commerce exploité au commerce des chaussures dans le local sis Avenue el Monji Slim n°128 Elmadina Atika Sfax.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat Jamel Masmoudi Rue Abou Kasem Echebbi, immeuble Rex palas étage n°1 bureau n°103 Sfax dans les 20 jours suivant la publication du présent avis.

Cet avis est paru au Achchrouk en date du 8/5/2019.

2019X00726FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat de donation daté le 24 mars 2019 enregistré à la recette des finances rue l'Arbi Zarrouk Sfax le 15 avril 2019 n°M026563 dressé par les deux notaires à Sfax Abid Zouhir et Ilyes Mallek. Monsieur Imed Ben Elmiledi Ben Elhabib Baradii donne à son épouse Ikram Bent Mahmoud Neji la totalité du fonds de commerce sise à route taniyour km 1.5 Sfax. Les oppositions se présentent devant le donneur à l'adresse du fonds de commerce au cours de 20 jours de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019X00734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 7/12/2016 enregistré à la recette des finances Abou El Kacem Chebbi Sfax le 01/3/2017 enregistrement n°17200789 quittance n°M023980 Mme. Ayadi Hamida par procuration en acte authentique daté le 6/12/2016 demeurant à Zenket Rebaï passage Kessentini Sfax non inscrite au registre de commerce et n'a pas de Matricule fiscal titulaire de la CIN n°01026183 a cédé à : Mr. Kessentini Mohamed demeurant à avenue Khaireddine Bacha passage Kessentini Sfax inscrit au registre de commerce au tribunal de première instance de Sfax sous le n°A1215891997 Matricule fiscal n°667101/G titulaire de la CIN n°01078784 la totalité du fonds de commerce consistant en une bijouterie sise à rue Sidi Belhassen n°18 Sfax. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile sis à rue Sidi Belhassen n°18 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié le 10/5/2019 au journal Echourouk.

2019X00736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte daté le 29/4/2019 légalisé le 29/4/2019 et le 2/5/2019, enregistré à la recette des finances Mansoura Kairouan le 8/5/2019, quittance n°M036783, enregistrement n°19201178, Jamila Bent Sadok Sfaxi épouse Frej Kaabi, CIN n°02082668, commerçante, non inscrit au registre national des entreprises, titulaire du matricule fiscal n°1506409P, demeurant à 10 rue Ibrahim Saifi Mansoura Kairouan, a vendu à la société les abattoirs Chahia SARL, n° RC B081102017, M.F n°14904138, son siège social sis à route Sidi Sallem km 1.5 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des collations légères au local sise à rue Bayt al Hikma, Mansoura, Kairouan Sud.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 14/5/2019.

2019X00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon une rédaction écrite le 13 mai 2019 par Maître Abdel Hakim Drissi, Avocat à l'audience, son bureau situé à rue Tayeb Mhiri n°24 à Jendouba et enregistré à la recette des finances à Jendouba le 15/5/2019 sous le n°19201673 selon quittance n°M041752, Madame Rabiaa Bent Abdallah Al-Ayari, titulaire de la CIN n°02500800 demeurant à cité Ali Balhwen n°83 à Jendouba, a vendu le fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels exploité dans le local qui se situe à cité rabiaa n°13 Jendouba, ce local est une boulangerie, pâtisserie et pizzeria à Monsieur Mohamed Anwar Ben Abdelkarim Drissi CIN n° 07753800 demeurant à cité Omar Khayam n°5 à Jendouba.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du local ci-dessus mentionné au plus tard vingt jours à compter de la date de publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 17/5/2019.

Identifiant fiscal de l'avocat rédacteur ce contrat : Y 329713

2019C00061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert suivant acte sous seing privé en date du 8/5/2019 enregistré à la recette des finances Kasserine le 8/5/2019, quittance n°M047257, enregistrement n°19202663 Garmazi Houssin demeurant avenue 22 rue Boulaaba cité Enour Kasserine a vendu à Ichaoui Imed demeurant rue Moufida Bourguiba cité Enour Kasserine, la totalité du fonds de commerce sis avenue Houcin Zaroug n°151 cité Enour Kasserine activité principale café dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'avocat Yahyaoui Mohamed Taher Kasserine.

2019K00060FCCC2

Cession d'un fonds de commerce commercial

Suite au contrat sous-seing privé daté du 10/5/2019, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 10/5/2019 reçu n°M050847 n° d'enregistrement 13201708, Mr Mohamed Ben Said Ben Mohamed Lagneb a cédé à Mr Bachir Ben Mabrouk Ben Salah Bousbiaa titulaire de la CIN n°03558772 du 10/3/2004 l'ensemble de fonds de commerce destiné au commerce de coiffure et vente des produits de parfumerie sis au Avenue 2 Mars 1932 Tataouine.

Les oppositions doivent être déposées jusqu'à 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse du fonds.

2019M00232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/4/2019 et 30/4/2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 9/5/2019 sous n°19201215 reçu n°M050981 Moncef Alioui titulaire C.I.N 04755903 délivrée le 24/11/2003 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploitée restaurant avec tout ses éléments corporels et incorporels sis à Ogla Suihel Zarzis à Belgacem Alioui titulaire C.I.N 03574094 délivré le 7/3/2015.

Les oppositions doivent se faire chez l'acheteur Belgacem Alioui sis à Ogla Suihel Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2019M00233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu à l'acte S.S.P du 25/4/2019 enregistré à la recette des finances Jerba le 26/4/2019 Quittance n°M032589 enregistrement n°1420l387 et publié aux journaux Essabah et Le Temps le 14/5/2019 La Société Générale De Restauration Et Services (SGRS) SARL, dont le siège social est à Midoun Djerba a vendu à Madame Monia Elhammarni , résidente à Nabeul le fonds de commerce situé à l'avenue al hourriya Midoun Djerba, destiné à exercer toutes les activités commerciales. Toutes les oppositions devront être déposées auprès de Maitre Ben Younes Ahdelhakim place Med Ali Houmet Souk Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la Républque Tunisienne.

2019M00234FCCC2

Extrait d'acte de cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3 mai 2019 enregistré à la recette des finances Hammamet le 7 mai 2019 sous le n°19202190 reçu n°M071363 Madame Zohra Ben Hdhili Ben Saleh Wsifi, résidente cité Stah Manaret El Hammamet détentrice de la C.I.N n°06472951 cède à Madame Nouha Ben Ahdeltif Ben Amer El Amri résidente au n°04 cité Balaoui Kairouan détentrice de la C.I.N n° 07709160 la totalité du fonds de commerce destiné à la préparation des Fast Food sis la cité El Foll Manaret El Hammamet.

Toutes les oppositions seront déposées au cabinet de maître Soraya Jazi sis au 44 avenue Hédi Chaker, immeuble Dimassi, 3ème étage, Bureau n°1 dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente session a fait l'objet de publication dans deux quotidiens «Al Sahafa» et «La Presse» en date du 16/5/2019.

2019N00401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce légalisée le 8 mars 2019 à la municipalité de Beni Khaled et 2 mai 2019 à la municipalité de Menzel Bouzelfa et enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 9/5/2019 sous le n°M016791 et n°d'enregistrement 06481.080, Madame Lamia Ben Mohamed Najjar, titulaire de la carte d'identité n°06276315, a vendu à madame Kawther Zemzem titulaire de la carte d'identité n°06481080 la totalité du fonds de commerce concernant un local de vente des poulets, sis à la cite Tahar Sfar Menzel Bouzelfa au prix de 9500 DT.

Cet avis à été publié au journal La Presse le : 15/5/2019 Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis entre les mains de Mr Karami Chedli sis avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa.

2019N00403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/4/2019 et enregistré à la recette des finances de Kairouan sous le n°19201163 reçue n°M038584, M Jamel Ben Belgacem Mtiri demeurant avenue Margue ellile n°10 Kairouan, a acheté de la part de Mme Mayssa Bent Moncef Rkhami, cité El Moez 2 n°4 la Mansoura Kairouan, tout le fonds de commerce du magasin n°1 au Rue Beit El Hekma Kairouan pour la vente de prêt à porter.

Toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteuse ci-dessus dans un délai de vingt et un jours à partir de la parution de cette publication au Journal officiel de la République Tunisienne .

Une publication est faite au Journal Echourouk du 17/5/2019.

2019H00111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13/5/2019 enregistré à la recette de Kairouan le 13/5/2019 volume 19202176 n°M048528 M Najoa Gaddeh à son droit et au droit de son fils Mohamed Ali Nagati domicilés à rue Ibn Toumaret Kairouan a vendu à Mr Bassem Lbib domicilié à Rue Med Ali Klai Kairouan, le fonds de commerce destiné pharmacie catégorie 1 avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Rue Hajem route Ouesletia Kairouan.

Les oppositions seront reçues à Rue Med Ali Klai Kairouan dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 16/5/2019.

2019H00112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 27/3/2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29/3/2019, quittance n°M014063 n° d'enregistrement 19200596 Mme Sana Bent Mohamed El Habib El Abassi épouse Nawali demeurant à 07 lotissement Ben Barka Rue Ain Mariem Rawebi Bizerte, a vendu à Mme Najiba Bent Alala Dridi épouse Mohamed Mejri domicilié Rue Hadi Chaker Bizerte la totalité du fonds de commerce dont l'activité est le commerce sis à 17 Rue Hadi Chaker Bizerte.

Toute opposition doit être déposée au près de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce cité ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de présent au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le quotidien du 21/4/2019.

2019W00188FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 02/5/2019 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied le 3/5/2019 quittance n°MO44762, enregistrement n°19202146.

Mr Hrizi Adel demeurant route madame sach Menzel Jemil, a vendu à Mr Ben Romdhan Hamdi demeurant Sidi Ali Chebeb El Alia, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à Rue Corniche Bizerte et dont l'activité actuelle est la vente de fruits secs, pour un prix total de cinquante mille dinars.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'acheteur du fonds objet de la vente dans son adresse d'exploitation du fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe "Essabeh" et au journal quotidien en langue française "Le Temps" parus le 14/5/2019.

2019W00191FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/3/2019 enregistré à la recette des finances de Bembla le 3/4/2019, quittance n°M0121107 enregistrement n°19200313.

Ikbel Msolli résidente à rue Bizerte Ksar Helel, a vendu à Samia Mosrati résidente à rue Awlad Hafouz Menzel Ennour tout le fonds de commerce «pour activité commerciale» sis à rue Fredj Limyem Ksar Helel

Les oppositions seront acceptées chez Ikbel Msolli et Samia Mosrati à ses adresses marques au dessus dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date de 25/4/2019.

2019P00243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 10/5/2019, enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/5/2019 sous n°19202511 quittance M0036637, Mr Mouhamed Ezzine a vendu à Mme Sameh Slama la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, sis à bordj khafâcha route de Skanes Monastir à usage tous commerce.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT chez maître Haddar Imed sis à av de la république Monastir.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien "Echourouk" en date de 14/5/2019.

2019P00244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 3/8/2018, enregistré à la recette de finances de la Marsa le 8/8/2018 sous le n°102272, quittance n°18204286, Monsieur Abderrazak Bousaid, (C.I.N n° 03571881) demeurant au 7 Bis rue Tarafa Ibn El Abd la Marsa a cédé à la société LN Invest SARL en cours de constitution ayant son siège social au numéro 1 (R.D.C) de la rue de la persévérance cité Ermila Route de Gammarth 2070 la Marsa, la totalité du fonds de commerce de cafétéria et pizzeria et exploité dans le local sis au siège de la société.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de Maître Tarek Lahmaier, Avocat à la cour à son étude sise 106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis et ce dans les 20 jours suivants la parution du présent avis au journal officiel de République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essahafa du 5/01/2019.

2019402057FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'un dont en date de 27/8/2018 enregistré à la recette des finances Oued Elil le 25/3/2019 quittance n°M020027 Mr. Abelkader Ben Ahmed Bedhief titulaire de la CIN 00813238 délivrée le 18/9/2002; a donné un fonds de commerce d'un Bouchier sis à Avenue «Al Maghreb Al Arabi» hay Khaled Ibn El Walid Manouba à son fils Ridha Ben Abelkader Bedhief titulaire de la CIN 07256542 délivrée le 26/02/2005.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

L'annonce paraîtra au journal le quotidien du 20 mai 2019.

2019402066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23-4-2019 enregistré à la recette des finances beb souika en date du 23-4-2019 sous le n°1920113 reçu n°Mo36378, Mr Hassan Mchiri CIN 04627774 domicile au 26 rue 3050 City hilal Tunis a cédé à Mr Taher Jabouti CIN 05943232 la totalité des Eléments du fonds de commerce sis au 102 Rue Beb Saadoun Tunis.

Cette cession a été publiée au journal "al Chourouk" du 3/5/2019.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez Mr Taher Jabouti au 102 Rue Beb Saadoun Tunis.

2019402068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP en date du 29/4/2019 et enregistré à la recette des finances Berges du Lac le 6/5/2019 sous n°19203194 quittance n°M053324 Société Resto JIJI, a vendu à Mr. Issam Mejahed, la totalité du fonds de commerce d'un restaurant situé au 25 et 26 résidence el Habib 2045 B sis aux Berges du Lac, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au plus tard dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la vente au JORT au domicile élu sis au n°25 et 26 résidence cl Habib 2045 B les Berges du Lac.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» en date du 15/5/2019.

2019402082FCCC2

Avis

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 6/4/2019 enregistré à la recette des finances Cité administrative Ariana le 7/5/2019 Quittance M069651, Mme Monia Ben Guiza a cédé à Mme Nedra Menchaoui l'ensemble du fonds de commerce sis à Avenue Habib Bourguiba n°20 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Habiba Loudha à Avenue Habib Bourguiba n°20 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk.

2019402083FCCC2

Cessation de contrat de location

Gérance de fonds de commerce

Les sœurs Wissal et Sana Ben Slimane (loueuses) ainsi que la société MCBO/DISTRIBUTION représentée par sa gérante Madame Olfa Bchir (gérante libre) titulaire du matricule fiscal 1391897 J/A/M/000 informent le public qu'il a été mis fin définitivement d'un commun accord entre elles par PV de résiliation en date du 26 mars 2019 au contrat de gérance libre du fonds de commerce de vente de chaussures exploité dans le local sis au rez-de-chaussée Avenue Abderrahmane Mami Cité Spric La Marsa d'une superficie approximative de 20 m² et établi suivant acte sous seing privé de location-gérance en date du 1er février 2015 enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 20 février 2015 n°15301011 Quittance 2313 dûment modifié par un avenant en date du 29 avril 2015 enregistré à la susdite recette le 6 mai 2015 n°15302640 Quittance 62273.

2019402086FCCC2

Contrat de vente

Selon un acte sous seing privé daté de 8 mai 2019 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 9 mai 2019 sous le n°19202794 quittance n°65850 la société «Primavista» a cédé le fonds de commerce "PAVILLION GOURMAND" sis à l'Avenue Mohammed V Kram à la société "Alsace Immobilière".

Lien d'opposition : bureau Maître Bouajila Ines Glaxie 2000 Lafayette.

Publication : le Quotidien le 17 mai 2019.

2019402100FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de gérance libre

COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES «COGIT»

Société anonyme

Au capital de 9.600.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous BP 295

MF : 633731ZAM000

RC : B17151999

CNSS : 318033-67

Par acte SSP en date du 7/02/2019 enregistré à la recette des finances Mahdia le 17/02/2019 sous le n°19301345 quittance n°25532 il a été décidé de résilier le contrat de gérance libre conclu avec la société CHALLENGER RC : B16182000 MF : 0714264SAM000 en date du 01/6/2014 enregistré à la recette des finances de Mahdia en date du 22/08/2014 sous le n°14302606 et relatif à la location du fonds de commerce des boutiques 7 et 8 à la galerie commerciale de l'hôtel Royal El Mansour.

La présente résiliation prend effet au 01/01/2019, tout engagement durant la période de la location en gérance libre sont à la charge du locataire Gérant la société CHALLANGER qui demeure l'unique responsable de ses engagements et assume l'entière responsabilité.

2019R01460FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 30/4/2019 et enregistré à la recette des finances Sakiet Edayer Sfax le 6/5/2019 sous le n°19200626 quittance n°M033423, Maki Boujelben demeurant à l'avenue Mostapha Khraief Grémda Sfax a loué à Khaled Souissi demeurant à route Saltnia km7 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité buvette nommé "CORTADO" sis au local situé à l'avenue Habib Bourguiba Sakiet Edayer Sfax.

Considérant que cette annonce a été publiée aux journaux El Chourouk et Le Quotidien du 17/5/2019.

2019X00729FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/11/2018, enregistré à la recette des finances rue Fraj Limayem Ksar Helal, le 23/11/2018, (reçu n°M068291, enregistrement n°18302221), Mme Gaaliche Latifa titulaire de la CIN 04167454 datée de 13/9/1999, a loué la totalité du fonds de commerce sis à cité commerciale Hassen Sassi n°41 et 42 à Ksar Hellal, gouvernorat de Monastir, destiné pour tout commerce à la société TMTC Commerce matricule fiscal 1570752P/N/M/000.

2019P00240FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 19/11/2018, enregistré à la recette des finances rue Fraj Limayem Ksar Helal, le 23/11/2018, (reçu n°M068289, enregistrement n°18302220), Mme Gaaliche Latifa titulaire de la CIN 04167454 date de 13/9/1999, a loué la totalité du fonds de commerce sis à rue Arriouak Ksar Hellal, gouvernorat de Monastir destiné pour tout commerce, à la société TMTC Commerce matricule fiscal 1570752P/N/M/000.

2019P00241FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance Libre

En vertu d'un contrat de location enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5/02/2019 sous le n°19300543 quittance n°11908, Mme Aziza Ben Romdhan titulaire de CIN 04773271 loue à Mme Fatma Dhahri titulaire de CIN n°00584605, la totalité du fonds de commerce pour exercer l'activité de pâtisserie, sis au 1 Rue Ahmed Tlili Angle Rue l'environnement Mégrine Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sont acceptées à l'adresse suivante : 1 Rue Ahmed Tlili angle Rue l'environnement Mégrine Ben Arous, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» le 10/5/2019.

2019402074FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne des Sciences et Techniques

Siège : 11 Rue du caroubier La Marsa

Objectifs :

- Encourager les jeunes à la pratique des sciences et technique

- Participer à l'animation des clubs scientifiques dans les maisons de jeunes

Président : Nizar Hicheri

Secrétaire général : Mouna Mtibaa

Numéro et date de réception : RR207102013TN le 26/4/2019.

2019T00848APSF1

Constitution d'une filiale d'association étrangère

Suite au PV n°24366 rédigé le 10/01/2019 par M. Ben Hassine Sami et au courrier recommandé n° PR235091033TN envoyé au secrétaire général de du gouvernement, s'est constituer la filiale de l'association Grdr Migration-Citoyenneté-Développement.

Nom : Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (Grdr).

Objectifs :

Le Grdr est une association internationale de solidarité. En Tunisie comme au Sahel et en Europe, le Grdr a pour mission de contribuer à la construction d'un monde juste et solidaire et fonde son action sur une vision positive de l'avenir du continent africain. Il vise à améliorer durablement les conditions de vie et permettre à chacun de vivre dignement. Pour cela, le Grdr s'appuie sur les interactions positives entre mobilités humaines, engagements citoyens et dynamiques locales de développement.

Le Grdr s'engage à participer au développement durable de la Tunisie (grille des 17 ODD des Nations Unies) en prônant une gouvernance citoyenne des territoires et en encourageant le développement d'une économie solidaire et re-distributrice, afin qu'elle bénéficie prioritairement aux plus vulnérables. Enfin, il capitalise les méthodes et les outils afin de partager les connaissances et de mettre à disposition des décideurs locaux et nationaux des informations utiles pour le développement des territoires.

Siège : Rue Lac Turkana, Immeuble Jasmin, les Berges du Lac - Tunis

Membres représentants de la filiale du Grdr en Tunisie :

Présidente : Faiza Elleuch

Trésorier : Faycal Benabdallah.

2019R01421APSF1

Constitution

Nom : Association sportive ALWASSAIYA

Objectifs : Encadrement des jeunes

Catégorie : Masculin

Siège : Maison de président

Membre :

- Aymen Hleli : président

- Hassen Hleli : vice président

- Amara Hleli : Secrétaire général

- Rafik Hleli : trésorier.

2019K00059APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Eleveurs et propriétaires de chevaux à El Ghandri

Adresse : Zrig EIGhandri Gabès

Objectifs :

- Revitaliser le patrimoine et les traditions et les diffuser dans le domaine de l'élevage et de la possession de chevaux parmi les jeunes

- Travailler sur des cours et des séminaires pour éduquer les éleveurs

- Maintenir la qualité et l'originalité des chevaux.

Organe administratif :

- Président de l'association : Kawthar Ghandri

- Secrétaire général : Younes Ghandri

- Trésorière : Zeineb Ghandri.

2019Z00114APSF1

Association sportive universitaire de l'institut supérieur des beaux arts de Nabeul (ISBAN)

Domiciliation : Cité Universitaire M'Raska 8062 BP 70 Nabeul

Objectif : Encadrement des étudiants dans les activités sportives de la fédération tunisienne des sports universitaires et scolaires.

Présider par : Monsieur Makram Jaziri

Et ses membres : Mohamed Ali Ben Mansour, Abdessalem Saleh, Chiraz Chaouachi, et

Walid Ben Guearich.

2019N00398APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association: Association féminine de Menzel Bourguiba

- L'adresse de l'association: Salle de sport Amilcar Rue 15 Octobre Menzel Bourguiba

- Les objectifs : Encadrer toutes les catégories confondues et les encourager à pratiquer toutes les activités athlétiques et sportives à travers l'organisation des évènements sportives.

- Spécialité : Football

Karaté

Gymnastique

- Président : Mohamed Ali Neffati

- Secrétaire Général : Kamel Khiari

- Trésorier : Sami Ben Salem.

2019W00189APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la résidence "LES MIMOSAS"

159, Av Habib Bourguiba (EX UMA) SOUKRA

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de la résidence «Les mimosas» daté du 3/4/2019 et enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana le 10/4/2019 sous le n°19802556 quittance n°50188, et approuvé par la municipalité de la Soukra le 9 mai 2019 sous le n°2228, il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation du rapport moral et du rapport financier pour les années 2016-2017-2018.

2- Donner quitus aux membres du bureau de syndic pour les années 2016-2017-2018.

3- Elire un syndic des copropriétaires, pour une année, composé de :

Monsieur Jamel Ayachi : président

Madame Henda Dridi : trésorière

Madame Lobna Jallouli : secrétaire générale

Monsieur Hatem Bahrini : membre

Monsieur Yassine Chetoui : membre

4- Questions diverses.

2019T00855APSF2

Avis

Le syndicat de Copropriété de la Résidence des lauriers sise rue des Carthagenois, les jardins de Carthage, annonce que conformément à la cinquième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23/01/2016 enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le n°16701659 en date du 22/3/2016 et du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 29/3/2019 enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le n°19702174 en date du 15/4/2019, quittance n°M050749, il a été décidé de nommer pour une période de trois ans :

Par ailleurs, et faute de candidature au poste de trésorier, ils ont décidé comme pour les trois années précédentes de confier la gestion des comptes du syndicat au Président et de mandater Mr Baligh Feki en tant que comptable chargé de l'élaboration, du suivi et de la vérification des comptes du syndicat, pour une période de trois ans.

1. Mr Hassouna Caïd Essebsi : Président avec les pouvoirs les plus étendus.

2. Mr Bichara Ghodhbane : Secrétaire Général.

3. Mr Borhann Rachdi, Mme Salma Bouricha : Membres permanents.

4. Mr Nejib Bouattour : Membre suppléant.

2019X00733APSF2

Désignation d'un Président

Du Syndicat de la Résidence Imen4 Soukra

Suivant PV de la réunion exceptionnelle du Bureau syndical de la Résidence Imen 4 Soukra enregistré à la recette des finances de l'Ariana sous le numéro 19801492, quittance n°27873, et à la décision municipale temporaire émanant de la municipalité de La Soukra en date du 9 mai 2019, il a été approuvé la désignation de monsieur Riadh Ben Aleya en tant que Président du syndicat de la résidence Imen 4 Soukra en remplacement de monsieur Nader Chabchoub, Président démissionnaire, et ce pour une durée de trois mois à partir de la date de signature de ladite décision.

2019402058APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mondher Saïghi

Tel : 71.350.128

MF : 323531S/A/P/000

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, société anonyme, RC N° B140831996, ayant son siège au 5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie saisie : Ines Ouni CIN n°08467412, demeurant au n°815 rue El Ehsen, route de Monastir, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du titre n°76585 Monastir dénommé «Ajennat Al Monastir» d'une superficie de 488 m² lot n°33 de l'Immobilière Ettaoufik approuvé le 23/9/2010 par la municipalité de Monastir sis à la zone touristique Dkhila Skanes devant l'hôtel Saadia consistant en un terrain nu, privé, isolé et totalement viabilisé de forme rectangulaire d'une façade de 21 m, 18 m a l'arrière et 25 m, le lot est en face d'une rue de 10 m, il est délimité par une villa objet du lot n°32 et à l'ouest et derrière par deux lots nus.

Mise à prix: 253.760 ,000d frais en sus.

Date et lieu de la vente : 19 Juin 2019 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier de charge au greffe de la chambres des criées prés du tribunal de 1ère instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2019T00852VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Jouini Younes

Avocat à la cour d'appel

2 Rue d'Environnement Chouchet Radés Ben Arous

Tel : 98 544 971

Il sera vendu devant le Tribunal de première instance de Tunis le mardi 18/6/2019 à partir de 9 h du matin l'immeuble non immatriculé suivant dans le cadre de l'affaire immobilière 6857.

Partie saisissante : Mr Dris Riahi, demeurant au 42 rue el Wifek - cité Erriadh Elmarsa - Tunis, élisant domicile au cabinet de son avocat maître jouini younes.

Partie saisie : Sami Messoudi, tunisien, demeurant au 3 rue el Agha - Elkram Tunis.

Descriptif de l'immeuble : un 1er étage à usage d'habitation non immatriculé de 103 m² contenant 2 appartements, sis à 5 rue Rafraf Cité Sidi Amor Elkram Elgharbi Tunis.

La mise prix : La mise à prix a été fixée à la somme de cent trois mille Dinars (103 000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 18/6/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Bab Bnet Tunis.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019R01463VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutive immobilière

Le 24/6/2019 à 9h de matin et suivants à la chambre des saisies immobilière du tribunal de 1ère instance de Mahdia sera procédé à la vente de l'immobiliers ci-après :

Le créancier : Ezziddine Ben Ammar Ben Slimene Bouazize Awled Hannachi Chorbene Mahdia

Avocat poursuivant : Maître Mrabet Adel Avocat auprès de cours de cassation immeuble izdihar Sahloul Sousse. M.F : 1021253/T

Débiteur saisi : Sadok Ben Younes Ben Ahmed Bouaziz Ben Ali. Ghrabia Awled Hannachi Chorbene Mahdia.

Immobilier mis en vente :

La totalité des parts de débiteur saisi dans les immobiliers situé à Awled Hannachi CHorbane Mahdia titre foncier 46126 Mahdia nome "amna", sa superficie est égale 1456.364 parts de totalité de 8010 parts. C'est un terrain plante d'oliviers et d'amandiers et La totalité des parts de débiteur saisi dans les immobiliers situé à Awled Hannachi Chorbane Mahdia titre foncier 3880 Mahdia nomme "lmens" sa superficie est égale 12316.906 parts de totalité de 41688 parts. C'est un terrain plante d'oliviers. Ainsi que La totalité des parts de débiteur saisi dans les immobiliers situé à awled hannachi chorbane Mahdia titre foncier 31835 Mahdia nomé «amna», sa superficie est égale 2365.452 parts de totalités de 13010 parte. C'est un terrain plante d'oliviers et d'amandiers.

Mise à prix :

Vingt huit mille sept cent vingt dinars huit cent vingt-huit millimes (28. 720. 828Dt) après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale par l'application de L'art 425 c.p.c.c

Observation :

Pour la communication du cahier de charge contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou l'avocat poursuivant pour participé aux enchères il faut consigne au moins le tiers de la mise à prix.

La visite de l'immobiliers se fait chaque jour de 10h de matin jusqu'à 17h.

2019S00679VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Samir Ben Amor Sassi, CIN 08758375 agriculteur demeurant à aweyed sdirat; nord bir Ali Ben Khalifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 7570m² dans l'immeuble dénommé "Saaïda" objet du

TF n°26551 Sfax d'une contenance de 15140 m² sis à aweyed région guandoul Bir Ali Ben Khalifa Sfax consistant en un terrain rectangulaire complanté récemment par des oliviers de table reparties sur 4 lignes est ouest à chaque ligne 10 oliviers.

L'immeuble : consistant en la parcelle n°4 délimité par les bornes n°B8, B9, B10, B11, B 12, B8 délimité du coté sud par la parcelle n°25, du coté est par une piste, du coté nord par la parcelle n°1 et 2 et du coté ouest par la parcelle n5.

Mise à prix : (8.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 26/6/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se tait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00725VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Cabinet Maître Moez Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant :

AMEN BANK, société anonyme, immatriculée au registre de commerce auprès au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi :

La Société TOUT POUR AUTOS BEN AYED ET CIE, société à responsabilité limitée, immatriculée au registré de commerce sous le n°B1115071997, ayant son siège social à 228 avenue des martyrs Sfax.

3- Avocat poursuivant :

Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar lm. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Ben Ayed» objet du titre foncier n°57235 Sfax sis à la route de Sidi Abid km 2 (boulevard de l'environnement route de Gabès km 3) Sfax, et qui consiste en une parcelle de terre d'une superficie de 5479 m² clôturée d'un mur d'une hauteur de 1,55 m. La parcelle a deux portes dont les dimensions sont 7,80 m X 2,50 m pour la 1ère, et 1 m X 2 m pour la 2ème. Sa façade nord est de 44,60 m et celle du sud est de 39,84 m. Elle est située dans une zone destinée à la construction de logements collectifs ou collectifs intenses (Ua2) ou logements individuels groupés. Elle se situe à proximité de toutes les commodités (réseau d'électricité et d'eau courante et des canaux d'évacuation et d'assainissement). Sa façade ouest est située au bord d'une rue projetée. A l'ouverture de cette rue, la façade ouest sera de 108,10 m.

5- Mise à prix :

Deux millions quarante mille dinars (2.040.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi dix neuf juin deux mille dix neuf (19/6/2019) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir heu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux manies horaires.

2019X00727VEPA1

Vente aux en chères publiques

L'adjudication aura lieu le lundi 24/6/2019

Maître Besbes Slim Avocat

40, Avenue Hédi Chaker Sfax Boite Postale N° 101

Tel : 74201585

Fax : 74212722

Besbes.slim@tunet.tn

Poursuivant : la compagnie internationale de leasing «CIL» SA RC n°B1129231997, siège social à Tunis 16 avenue Jean Jaurès.

Partie saisie : la société CMCO, SARL, RC n°B116092001, siège social zone industrielle Ksar Saïd 18 rue de l'imprimerie.

Avocat poursuivant : maître Slim Besbes avocat 40 avenue Hédi Chaker Sfax.

Immeuble objet de la vente : la totalité du lot de terrain dénommé "ARRAJA" objet de titre foncier n° 18513 Sfax, d'une superficie de 468 m² situé à l'avenue Jamel Eddine elafghanie n° 25 dans la zone industrielle poudrière 1 Sfax clôturé des 4 cotés d'une longueur 87,98 m et d'une hauteur de 2m sur lequel est bâtis un ensemble de bâtiment d'une superficie de 258 m², 140 m² au rez-de-chaussée se composant de 4 bureaux un wc et un escalier desservant à l'étage d'un superficie de 114 m² compose de 3 bureaux un wc, un couloir et un escalier et une autre partie séparée d'une superficie de 110m² toiture en tolle plus un annexe pour gardien de 29 m².

La mise à prix : 337.500,000 dinars d'après l'évaluation de l'expert commis.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi 24/6/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax affaire n°5323.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour de la semaine dans les heures de travail.

2019X00728VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Trabelsi CHaaben Hejer Rue Saleh Ayech El Kef.

Poursuivant : Abidi Abd Allah demeurant au cité hached, Abidi Salha demeurant au cité hached, Abidi Barkana demeurant au cité

Hached, Abidi Fayza demeurant au cité Hached, domiciliation au bureau de son Avocat Maître Trabelsi Chaaben Hejer Rue Saleh Ayech El Kef.

Partie poursuivi : Les héritiers du Abidi Yousef premièrement 1) Abidi Salha, 2) Abidi Samya; 3) Abibi Abir, 4) Abidi Ameni ; 5) Abidi Hossni, deuxièmement les fils du fin Abidi Mohamed : 1) Abibi Yamina ; 2) Abibi Sami, 3) Abibi Walid, 4) Abibi Anis, 5) Abibi Ala Eddin les résidents cité Hached.

-Immeuble saisi : 1) deux locaux commerciaux,

2) maison contenant une salle de séjour, deux chambre à coucher, cuisine, toilette, douche, avec deux entrées,

3) deux débarras,

4) deux terrains de devant et de l'arrière.

Mise à prix : cent dix neuf mille quatre cent quarante neuf dinar et trente millime (119.449.030)

Date et lieu de la vente : la vente aura lieux le lundi dix sept juin deux milles dix neuf (17/6/2019)

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'études l'avocat poursuivant.

2019F00042VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Le saisissant, Haddeji Abdessatar commerçant, demeurant à Monastir. 2- L'avocat poursuivant : Maître Tahar Slimen Bouazizi Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid. 3- La partie saisie : Abid Hedi ouvrier demeurant à Regueb Sidi Bouzid. 4- L'immobilier saisie : L'immobilier saisie est sujet du titre foncier n°2095 Sidi Bouzid nome el faouez 2 d'une superficie générale de 22 h 08 are 00c divise en 220800 parties composée d'un segment de nombre 186, cité à ksar hamem aouled abid regueb Sidi Bouzid, c'est un morceau de terre paysanne boisé avec l'huile d'olive avec des aliments mélanges des amendes des raisins et avec logement et magell et certains d'entre eux sont blancs et entoure d'une clôture chrome indien de trois cotes Est et Sud et Occidentale. 5- Mise à prix : cinquante cinq milles deux cent dinars (55.200.000).6- Date et lieu de l'adjudication : mardi 18/6/2019 à 9 heures du matin la salle de ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid. 7- Visite de l'immobilier : Contactez l'adresse suivante :

Cabinet maître Taher Slimen Bouazizi Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid, greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid tout les jours est possible pendant les heures du travail.

2019Y00040VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Poursuivant :

La société Africana d'animation et de promotion touristique SARL représentée par son gérant Mr Ali Mejri ayant son siège social à Flamengo Centre les Berges du Lac, RC au tribunal de Tunis sous le n° B177521999, MF n°000M/A/544329W

Avocat poursuivant :

Etude Maître Chabbi Kamel Avocat à la cour de cassation Avenue Taeib Mhiri résidence forum Bloc B 3ème étage Ariana MF n°0863309S/P/000

Tel 71717525

Partie poursuivie :

La société Flamengo Center SARL ayant son siège social à l'Avenue Hedi Nouira Ennasr 2 Ariana RC au tribunal de Tunis sous le n°B136901997, MF n°43041V/A/M/000.

Eventuellement la rue du Lac Turkana les Berges du Lac immeuble B 1053 Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi :

Immeuble objet du titre foncier n°37471 Ariana composé du lot n°3 d'une superficie totale de 783 m.c soit 783 indivis et sis à Dar Fadhal au coin de la rue de L'aéroport et avenue du Maghreb Arabe Ariana, sur lequel est édifié un local commercial (vente de poisson, fermé à présent) sa façade ouvre sur la dite avenue d'une superficie couverte de 46 m.c, et à l'arrière d'un petit local démoli, et du coté sud d'un garage en ruine sur une superficie de 128 m.c.

La mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à cinq cent soixante quinze milles dinars (575.000,000) outre les frais et honoraires qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date d'audience :

Le 24/6/2019 à partir de 9h du matin et suivant, par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

Visite du lieu :

La visite du lieu peut se faire à tout moment pendant la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'Avocat de poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

2019402050VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Société Entreprise Chelly et Fils en la personne de son représentant légal, S.A.R.L sise à la Nouvelle Cité -Ksibet Sousse, R.C : B110104199, élisant son domicile au cabinet du Maitre Akram Riahi Avocat prés de la cour de cassation, sis à : 01 Rue d'Argentine-Le Belvédère - Tunis,

Partie saisie : Société de Promotion Immobilière LA CITADELLE en la personne de son représentant légal, S.A sise à Rue du Paradis, Immeuble Ramlet El Hadika, Bloc «B» App.n°13-ARIANA. R.C : B14942003.

Avocat poursuivant : Maître Akram Riahi Avocat prés de la cour de cassation, 01 Rue d'Argentine-Le Belvédère - Tunis (M.F : 000PA411241/C).

Désignation du bien à vendre : La totalité de la propriété dénommée "Khadija 8" objet du titre foncier n° 72350 Ben Arous (parcelle n°14 du plan de lotissement du titre foncier n°48341 Ben Arous) sise à Boumhel

El Bassatine - Gouvernorat de Ben Arous. C'est un appartement à usage d'habitation n°3, situé au 1er étage de l'immeuble dénommé «Résidence Khadija», d'une surface de 57 m², constitué d'un Hall, un séjour à la droite de l'entrée avec cuisine équipée et balcon, une chambre à coucher avec balcon et salle de bain en face de la porte d'entrée. Cela tel qu'il a été identifié dans le Rapport de l'expert Mr. Mohamed Abidi, désigné suivant l' ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Ben Arous n°22036 en date du 19/01/2018.

Mise à prix : 72.768.700 D (Soixante douze mille sept cent soixante huit dinars, sept cent Millimes), outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Le jeudi 20 Juin 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères, doit procéder à la consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent être munis de l'autorisation préalable exigée par la loi.

2019402080VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Par jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 29/5/2018 sous le numéro 257 la société de Bâtiment El Izdihar 85 Avenue Habib Bou Gatfa Ras Jebal RC : B156221996 la dite société a été mise en faillite Mr Mohamed Habib Sayhi 09 rue Jalel Eddine Ennakach Cité la Gazelle 2083 Ariana GSM : 95.399.260-98.546.274 a été désigné syndic de faillite de cette société. Les créanciers de cette société sont appelés à communiquer leurs titres de créances avec justificatifs au dit syndic dans 15 jours à compter de la publication de cet avis par lettre recommandée avec accusé de réception.

2019R01440VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles CEPA

MF : 000/M/N/0009496D

En vertu de l'autorisation du juge commissaire, du 15 mai 2019, l'administrateur judiciaire de la société " Mutuelle de Base des Services Agricoles CEPA" met en vente 1455 m², du titre foncier n°533637 Nabeul sise à Beni Khaled Nabeul.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau d'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis, contre le paiement de la somme de 100 dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférents sous pli fermé et ce au plus tard le 01 juillet 2019.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau de l'administrateur judiciaire au : 71 559 671.

2019R01453VEPA2

Avis

Société INTECH en liquidation

MF : 000/M/A/1153012J

En vertu de l'autorisation du juge commissaire, du 16 Mai 2019, il a été décidé comme suit :

- La distribution des fonds de liquidation de la société Intech en liquidation qui s'élève à 1.554.757,713 dinars au profit de :

- l'Amen Bank pour un montant de 1.469.744,248 dinars

- La Caisse nationale de sécurité sociale pour un montant de 85.013,465 dinars.

Toute personne intéressée peut faire oppositions dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution du dernier avis.

2019R01454VEPA2

Cession au profit des tiers

SOCIETE HOTELIERE COMMERCIALE

& IMMOBILIERE MOURAD MHENNI

Zone Touristique - Monastir

Registre de commerce : 13 154971999

Matricule Fiscal : 411521 H

Suite à la Décision du Tribunal de 1ère instance de Monastir du 30.4.2018 il a été décidé de prolonger le délai de réception des Offres de prix.

L'Administrateur Judiciaire de la SOCIETE TOURISTIQUE COMMERCIALE & IMMOBILIERE MOURAD MHENNI met en vente au plus offrant la Totalité de l'HOTEL MIRAMAR sis à la Zone Touristique à Monastir - Terrain, construction et Matériel.

Mise à prix : 29.944.846,000 Dinars

Nombre de Personnel Titulaire : 36

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur.

Les offres de prix doivent parvenir sous pli fermé recommandé avec accusé de réception avec un 2é pli à l'intérieur mentionnant sur l'enveloppe - A ne pas ouvrir portant l'offre de prix en hors taxe au bureau de l'Administrateur Judiciaire à l'adresse suivante :

Salem Boujnah Administrateur Judiciaire Rue Tarek Ibn Ziad 5050 Moknine.

La visite de l'HOTEL MIRAMAR s'effectuera tous les jours de la semaine de 8 Heures du matin à midi muni du cahier des charges et ce après avoir Informé l'Administrateur Judiciaire.

Le dernier délai de réception des offres de prix est fixé pour le lundi 01 juillet 2019 inclus.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication pourra recevra le cahier des charges au Bureau de l'Administrateur Judiciaire durant les heures du travail.

2019S00673VEPA2

Faillite de la société H B TECH - SARL

Avenue Habib Bourguiba Hiboun - Mahdia

Mat Fiscal : 1191027 E

R.C : N°B1648502011

Suivant jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Mahdia le 24.4.2019 Conciliation Judiciaire sous n° 20/2017 ordonne la faillite de la Société HP TECH suite à la demande de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale et ayant nommé :

Date de cessation de paiement : 12.12.2017

Juge Commissaire : Mme Amel Remadi

Syndic : M. Salem Boujnah.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au Syndic dans les 15 jours à partir de la parution du présent avis à l'adresse suivante : Rue Tarak Ibn Ziad à Moknine Téléphone : 98.406.776.

2019S00674VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société HIPPO Sarl

Route De Dhekhila 5111 Mahdia

IU : 1378208 Q

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance Mahdia du 15/4/2019, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et ouverture d'une période de contrôle de neuf mois, la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen, Administrateur judiciaire pour étudier la réalité de la situation économique, financière et sociale de l'établissement et faire les procédures nécessaires selon l'article 442 du code de commerce sous contrôle du Juge commissaire.

Interdire le propriétaire pendant la période de contrôle le règlement des dettes antérieures de cette résolution ni la cession des actifs immobilisés ou l'hypothèque, uniquement après autorisation du tribunal.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce sur l'adresse suivante Rue Ibn Arafa Jemmel 5020 Imm Essalem, Tel : 73 484 500.

2019S00677VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la justice et des droits de l'homme

Tribunal de première instance de Grombalia

Affaire n°90

Suivant la décision de madame Ikram Mokdad, juge auprès du tribunal de première instance de Grombalia en date du 24-4-2019 ordonnant l'ouverture de la distribution du montant de cent trente et un mille dinars(131000,000dt) consigné auprès de la trésorerie générale de la République Tunisienne selon reçu n°M028577 daté du 29-3-2018 et ce suite à la requête de distribution rédigée par maître Toumi Hosneddine au nom de la caisse nationale de sécurité sociale contre la société CIESSE ITALIAN TRICOT SARL sise route de Grombalia Zaouit Jedidi, enregistrée auprès du greffe du tribunal de première instance de Grombalia sous le n°90 avec ses documents y compris le reçu de consignation n°M028577.

Tout créancier voulant participer à la distribution devra pendant 30 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne fournir ses documents par avocat auprès du greffe du tribunal de première instance de Grombalia, à défaut il sera déchu de son droit à la participation à la distribution.

Cet avis est rédigé conformément à l'article 464 et 466 du code de procédure civile et commerciale et l'article 468 du même code qui dispose que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2019N00402VEPA2

Avis de distribution

- Affaire n°2008/2019 devant le T.P.I de Tunis relative à la distribution de 700.000.000, déposé à R.F le 24/4/2019, reçu n°M001665 à la demande de Maître Fathi El Mouldi pour le compte de M. Skander Zaouali et autres.

- L'article 468 du CPCC STIPULE :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019402067VEPA2

Décision de l'ouverture de procédure de distribution

Nous madame Khawla Mahria juge chargé de l'affaire de distribution n°52 suite à la décision du président du tribunal Jendouba en date, 4/4/2019.

Après avoir vu une demande de distribution déposée par maître Radhouane El Ayba au nom de "la banque nationale agricole et les documents qui les accompagnent en particulier la réquisition de consignation du prix de vente et une liste des noms des débiteurs et des créanciers leurs siéges sociaux et leurs professions conformément aux articles 465 et 466 de cpcc.

Nous donnons l'ordre de l'ouverture des procédures de la distribution de l'argent provenant de la vente du navire dénommé "hanoun baher" saisie du débiteur Saleh Ben Mohamed Ben Moussa Briki et au bénéficiaire de l'adjudication Monsieur Romdane Ben Fraj Mahmoud suite au jugement n°390 émis par le tribunal de première instance de Jendouba le 22/2/2010.

Nous donnons également l'ordre au greffier pour mener les procédures de publicité et de sommation conformément aux arts 466 - 467 et 468 de cpcc.

2019402075VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale

BFI International

Identifiant Unique : 632974N

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 14 juin 2019 à 11h30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;

2. Lecture du rapport de gestion, examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et contrôle des actes de gestion y afférents ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, relativement aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

7. Quitus au conseil d'administration pour sa gestion relativement à l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et nomination d'un nouvel administrateur ;

9. Questions diverses ;

10. Pouvoirs à donner.

2019T00846SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

BFISA

Identifiant Unique : 496290C

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2019 à 12h30 au siège social. à l'effet de délibérer suc l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;

2, Lecture du rapport de gestion, examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et contrôle des actes de gestion y afférents ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relativement aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

8. Quitus au conseil d'administration pour sa gestion relativement à l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

9. Nomination d'un nouvel administrateur ;

10. Questions diverses;

11. Pouvoirs à donner.

2019T00847SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le jeudi 13 juin 2019

Société GS1 TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

RC : B121181996

Matricule Fiscal : 32 995 E/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société GS1 Tunisia sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 Juin 2019 à 09h au siège de la société sis à l'Immeuble Golden, Tower Centre Urbain Nord Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un nouvel administrateur.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à l'assemblée générale ordinaire sont disponibles au siège de la société ci-dessus mentionné.

2019T00851SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

(Exercice 2018)

Messieurs et mesdames les actionnaires de la société SKANES RIVAGE, sont priés de bieu vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 20 juin 2019 à 11h du matin au bureau de la Présidente du Conseil d'Administration, sis au Pacha Centre à la Rue Khéreddine Pacha à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'Administration afférent à l'exercice 2018.

- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du Bilan et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

- Election de nouveau conseil d'administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 18/5/2019.

2019T00854SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES VENTES

"PROMOVENTES"

Société anonyme

Au capital de 495 000 dinars

Siège social : 24, Avenue de Paris - Tunis 1000

MF : 002309/D/A/M/000

RC : B16242002

Numéro d'affiliation à la CNSS : 037648/12

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration de la société "PROMOVENTES" publicité tenu le 30 Avril 2019, enregistré à la recette

des finances Rue Ghandi en date du 3 mai 2019 suivant n° d'enregistrement 19802006 et suivant quittance n°M054383.

Le conseil a chargé le président directeur général pour la convocation des actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société à 24 Avenue de Paris Tunis le vendredi 21 juin 2019 à 10 heures avant pour ordre du jour :

- Lecture et Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 après lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2018

- Détermination des jetons de présence

- Renouvellement du mandat des administrateurs Dalel Gahbiche et Thouraya Gahbiche pour les exercices 2019, 2020, 2021

- Renouvellement du mandat de commissariat aux comptes Mr Habib Bouaziz expert comptable et Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie pour les exercices 2019, 2020, 2021.

- Questions diverses

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société «PROMOVENTES».

2019T00856SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Matériel de Climatisation «SMC»

S.A au capital de 1 000.000 DT

71, rue de l'Energie - Z.I. Charguia I

Tunis Carthage

MF : 030462V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Matériel de Climatisation «SMC» S.A, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 14 juin 2019 à 11 heures au Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrébia 1080-Tunis Cedex, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018

6- Mandats d'administrateurs.

2019T00857SANB3

Convocation à l'assemblée générale

Société TADIS TUNIS SA - en liquidation

Capital social : 50.000 dinars

Matricule fiscal : 09892050

Siège social : Immeuble Ennour, 3ème étage, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis

Les actionnaires de la société TADIS TUNIS SA - en liquidation sont convoqués à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le 21 juin 2019 à 10h à l'adresse suivante : Avenue C-F. Ramuz 70, 1009 Pully, Suisse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de 2018 ;

2. Approbation des comptes de 2018, affectation du résultat et quitus au liquidateur;

3. Rapport sur les opérations de la liquidation et questions diverses.

2019T00858SANB3

Convocation

Société de DISTRIBUTION DE LA LUMIERE

«NORA»

S.A au capital social de 300.000 dinars

Siège social : 30 Bis Rue Ali Ben Ghedahem, 2ème Etage - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société de distribution de la lumière «NORA» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2019 à 11 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019T00859SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Société de Promotion Touristique Salloum "SPT SALLOUM" S.A

Capital social : 4.700.000 DT

MF : 0047223R

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 14 mai 2019 convoque les actionnaires de la société SPI Salloum à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 12 juin 2019 à 10 heures au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

2. Lecture des rapports général & spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des Etats financiers de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3. Approbation des Conventions règlementées ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018 ;

6. Pouvoirs.

2019T00865SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019

Société OFFICE PLAST

Société anonyme

Au capital de 9.802.700 DT

Siège social : Z.I.2 Medjez El Bab 9070 Béja

Identifiant unique : 0947962F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le jeudi 20 juin 2019 à 9H 30 mn à son siège social sis à la Z.I n°2 Medjez El Bab à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018,

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018,

- Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales,

- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018,

- Fixation des jetons de présence pour l'année 2018

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2019R01439SANB3

Convocation à l'assemblée générale élective

SOTRAPIL

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

- SOTRAPIL -

S.A au capital de 20.691.000 dinars Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord 1003 Elkhadra -Tunis

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Elective de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL" qui se tiendra le vendredi 14 juin 2019 à neuf heures du matin (09h) à l'hôtel "Sheraton Tunis", à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Election par les actionnaires minoritaires d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration.

2019R01441SANB3

L'INTERNATIONALE POUR LES SCIENCES DE L'ENTREPRISE (ISE)

SA au capital de 2 000 000 Dinars

Les Berges du Lac rue du Lac d'Annecy 1053 Tunis

MF : 1412834K

Messieurs les actionnaires de L'INTERNATIONALE POUR LES SCIENCES DE L'ENTREPRISE (ISE) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le 11 juin 2019 à partir de 11 H au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2019R01444SANB3

SOCIETE INTERNATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET TECHNOLOGIES

SA au capital de 12 000 000 Dinars

Les Berges du Lac rue du Lac d'Annecy 1053 Tunis

MF : 1304871M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE INTERNATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET TECHNOLOGIES sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le 11 juin 2019 à partir de 10 H au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2019R01445SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE «GMC»

S.A. au capital de 5.910.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0900647 V

M.F : 0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» s.a sont convoqués à la réunion de

l'assemblée générale ordinaire Annuelle de la sus-dite Société, qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à 10h du matin au siège social de la Société sis au n°9, Rue Salah Saâd Imm. Ben Zineb 2ème Etage 4000 Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2018,

2- Présentation des états financiers de l'exercice 2018,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018,

4- Approbation du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2018,

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

7- Quitus aux membres du Conseil d'administration et au Directeur Général pour leur gestion relative à l'exercice 2018,

8- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

9- Information à propos de fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le Directeur Général,

10- Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation,

11- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'année 2018,

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019R01447SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE «GMC»

S.A. au capital de 5.910.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique : N°0900647 V

M.F : 0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» s.a sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la susdite Société, qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à midi au siège social de la société sis au n°9, Rue Salah Saâd Imm. Ben Zineb 2ème Etage 4000 Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la Société,

2- Modification corrélative des statuts de la société suite à l'augmentation du capital sus-mentionnée,

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019R01448SANB3

CONVOCATION

SOGEHOT PHEBUS SA

SA au capital de 3.228.000 Dinars

Siège social : Les Côtes de Carthage - Gammarth - Tunis

Matricule Fiscal : 496086AAM000

CNSS : 141484-58

Les actionnaires de la société SOGEHOT PHEBUS SA sont convoqués au siège social sis à l'Hôtel PHEBUS - Les Côtes de Carthage - Gammarth, le 13 juin 2019 à partir de 10 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2016.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2016.

- Affectation des résultats de l'exercice 2016.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet des résolutions relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2019R01450SANB3

Convocation

SOMEF TUNISIE -SA

Rue des usines, Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

SA au capital de 18.980.000 dinars

MF : 046110D/A/M/000

RC : B 179751997

Affiliation CNSS : 083304-78

Messieurs les actionnaires de la société SOMEF TUNISIE -SA sont convoqués aux réunions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le mercredi 19 juin 2019, respectivement à 10 h et 11h au siège social de la société, sis à la rue des usines, zone industrielle Sidi Rézig -2033 Mégrine, et ce, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire:

1- Examen des états financiers de l'exercice 2018.

2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Nomination et renouvellement des mandats des administrateurs pour une nouvelle période de trois (3) ans 2019-2020-2021.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 3 ans 2019-2020-2021.

8- Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu.

9- Questions diverses.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à votre disposition au siège social de la société.

Assemblée générale extraordinaire :

1- Augmentation du capital et modification des statuts en conséquence.

2- Questions diverses.

2019R01451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2019

Société KASSO POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Société anonyme

Au capital de 2 750 000 dinars

Siège social : 30 Avenue de l'U.M.A 2080 Ariana

M.F : 0382619D/AM/000

RC : N°B165251996

Les actionnaires de la société KASSO POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 14 juin 2019 à dix Heures au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des modalités de convocation.

2. Lecture du rapport de gestion.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2018.

5. Quitus pour le Conseil d'Administration.

6. Approbation des conventions réglementées.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et des résultats reportés.

8. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019R01452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Clinique Les Jasmins SA

Capital social : 7.002.000 DT

Siège social : Lot E 18, Centre Urbain Nord 1003 Tunis

RC : B1122111997

MF : 001743PAM000

Conformément à décision du conseil d'administration de la Société clinique Les Jasmins réuni le 17/5/2019, les actionnaires de la société clinique les jasmins SA sont convoqués à :

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28/6/2019 à 17H.

A la clinique les jasmins sise au centre urbain nord à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes, examen et approbation de états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs

2/ Approbation des opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3/ Affectation du résultat de l'exercice 2018

4/ Jetons de Présence.

2019R01455SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Verreries

SA au capital de 27253600 DT

Siège social : Zone Industrielle Jebel Ouest 1111

Mat Fisc n° : 0002443J/A/M/000

RC n° : B061252004

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 19 juin 2019 à 10H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2018.

2- Lecture et approbation des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018.

3- Lecture et approbation du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2018.

4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration. 8- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit

9- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes

10- Pouvoirs en vue de formalités.

2019R01458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Ez-zahra Hotel's

S.A. au capital de 4.636.000 D

Siège social : Hôtel Dar Tunis (Ez-zahra)

Registre de commerce : B120602001

Matricule fiscal : 0006092 Y/A/M/000

Code CNSS : 00033464-09

Messieurs les Actionnaires de la Société Ez-zahra Hotel's sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27Juin 2019 à 12 h au siège de la société à l'Hôtel Dar Tunis à Ez-zahra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018.

2) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

5) Cooptation d'un nouvel administrateur.

6) Renouvellement de mandat d'administrateurs

7) Approbation du jeton de présence pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que le bilan et les comptes des résultats de l'exercice 2018 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel.

2019R01461SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société Anonyme

Au capital de 1 628 200 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle me du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 031170 P/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Hôtelière de Développement Touristique sont invités à assister à :

1/ L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 17 juin 2019 à 10 heures au siège de la société sis à l'immeuble SOFIDE angle me du métal et me des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2018,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2018,

- Approbation des conventions réglementées,

- Ratification de la signature de deux avenants au contrat de location gérance de l'Hôtel Yadis Hammamet en date du 16/01/2017 et en date du 27/12/2017,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Pouvoirs pour formalités.

2/ L'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le même jour à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,

- Augmentation du capital en numéraire,

- Modification de l'article 6 des statuts,

- Délégation de pouvoirs,

- Pouvoirs pour formalités.

2019R01462SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION

"SONOBRA DISTRIBUTION"

Société anonyme

Au capital de 16850000 Dinars

Siège social : ZI Grombalia Nabeul

R.C. : N°B0149222008

M.F : N°1058118J/A/M/000

La Société Nouvelle de Brasserie Distribution (SONOBRA-DISTRIBUTION) informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire ainsi que son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 18/6/2019 à 10 h à son siège Administratif sis à ZI Mghira2 Fouchana Ben Arous, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'assemblée générale ordinaire:

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

- Autorisation de crédits

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Fixation des jetons de présence

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour l'assemblée générale extraordinaire :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01467SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NOUVELLE DES EAUX MINERALES

"SONEM"

Société anonyme

Au capital de 8291800 dinars

Siège social : ZI Grombalia Nabeul

R.C : N°B17012001

M.F : N°753912V/A/M/000

La Société Nouvelle des Eaux Minérales (SONEM) informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le 18/6/2019 à 15 h à son siège administratif sis à ZI Mghira2 Fouchana Ben Arous, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

- Approbation des conventions réglementées

- Autorisation de crédit

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

- Nomination du membre de conseil d'administration

- Nomination du commissaire aux comptes

- Fixation des jetons de présence

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01469SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AFRIQUIA MEDICAMENTS «AFRIMED» S.A.

Au capital de 4 000.000,000 DT

Siège social : 4 Avenue Tahar Sfar - 4000 Sousse

MF : 0340533S/A/M/000

R.C. Sousse : B110206199

Le Conseil d'Administration de la Société «AFRIMED »convoque les actionnaires de la dite Société à se réunir à l'A.G.Ordinaire le vendredi 14 juin 2019 à 16 h à l'usine de la Société sise route de Sousse - 5012 Sahline à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Distribution d'une partie des résultats reportés,

- Approbations des conventions réglementées prévus par les articles 200, 474 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

2019S00626SANB3

SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA S.A

Capital social : 2.550.000 DT

TROPICANA CLUB & SPA MONASTIR

RC N° : B1137451997

Messieurs les actionnaires de la société à «HOTELIERE DAR DHIAFA S.A» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le mardi 11 juin 2019 à 11h au siège social de la société sis à l'hôtel "TROPICANA CLUB" à Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des retards dans la tenue des Assemblées.

- Examen des rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016.

- Approbation s'il y a lieu des rapports du conseil et des états financiers arrêtés au 31.12.2016.

- Approbation s'il y a lieu des conventions et des opérations rentrants dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016.

- Affectation des résultats de l'exercice 2016.

- Allocation des jetons de présence afférents à l'exercice 2016.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Pouvoir pour l'accomplissement de formalités légales.

2019S00627SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société "COMMERCIALE DE FOURNITURE

ET D'ALIMENTATION EN GROS S.A"

"COFAGROS"

Société anonyme

Au capital de 1 400 000 Dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société COFAGROS. SA sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège social, le 10 juin 2019 à dix heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de continuation de l'activité.

2019S00628SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société IMPRIMERIE GRAPHIQUE DU CENTRE

IRIS

Société anonyme

Au capital de 822 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Enfidha II

MF : 1009219 Q/A/M/000

Messieurs,

Les Actionnaires de l'IMPRIMERIE GRAPHIQUE DU CENTRE "IRIS" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 11 Juin 2019 à 10 H au siège de la STB Sicar : Immeuble El Imtiez - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013 ;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2013 :

- Quitus aux Administrateurs ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

- Questions diverses.

2019S00657SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière Touristique et Balnéaire "MARHABA"

S.A au capital de 847710 dinars

R.C : B110832199

MF : 004595JAM000

Affiliation CNSS : 30077-07

Siège social : Boulevard 14 janvier 4039 Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Touristique et Balnéaire - MARHABA sont convoqués à assister à l'assemblée

générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 23 juin 2019 à dix heures à la salle de conférence de l'Hôtel Tour Khalef à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels de l'exercice 2018.

4. Approbation des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivant et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux. Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

8. Nomination d'un nouvel Administrateur.

9. Fixation des rémunérations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

10. Lecture du rapport de gestion du groupe MARHABA relatif à l'exercice 2018.

11. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2018.

12. Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2018.

13. Pouvoir pour formalités.

2019S00658SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010168FAM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le vendredi 28 juin 2019 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en assemblée générale ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2018.

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2018.

7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.

8. Ratification de la coaptation d'un administrateur.

9. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2019.

10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'Un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

2019S00661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TISSAGE MEUBLATEX SA

Au capital de 4.950.000 dinars

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

Identifiant unique : 411435L

Messieurs les actionnaires de la société Tissage Meublatex sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à 10h dans les locaux de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

3- Examen et approbation dos états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018

5- Approbation des conventions conclues par la société et l'entrant dans le champ d'application de l'article 200 du code des sociétés commerciales

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement des mandats des administrateurs venant à expiration

8- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2019S00666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PANOBOIS SA

Au capital de 8.750.000 dinars

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

Identifiant unique : **10571N**

Messieurs les actionnaires de la société Panobois sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 juin 2019 à 10h dans les locaux de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018

5- Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 du code des sociétés commerciales

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement des mandats des administrateurs venant à expiration

8- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2019S00667SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEUBLATEX SA

Au capital de 53.400.000 dinars

Siège social : Route de Tunis

4011 Hammam Sousse

Identifiant unique : 9277 T

Messieurs les actionnaires de la société Meublatex sont invités à assister à l'Assemblés Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 10h dans les locaux de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

2- Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018

5- Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Renouvellement des mandats des administrateurs venant à expiration

8- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2019S00668SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEUBLATEX INDUSTRIES SA

Au capital de 26.350.000 dinars

Siège social : Route de Tunis

4011 Hammam Sousse

Identifiant unique : 010541G

Messieurs les actionnaires de la société Meublatex Industries sont Invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 10h dans les locaux de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

2- Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018

5- Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 du code des sociétés commerciales

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement des mandats des administrateurs venant à expiration

8- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2019S00669SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 3/6/2019

Société ORTHO-CAST

Société anonyme

Au capital de 950.000 dinars

Siège social : Immeuble City Center n°11 Sahloul 1 4054, Sousse, Tunisie

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la Société ORTHO - CAST, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 3/6/2019 à 10 heures au siège de l'usine ORTHO - CAST dans la zone Industrielle Enfidha 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2018 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil arrêtés au 31/12/2018,

3. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation s'il y a lieu des résultats,

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018

7. Pouvoir pour formalités.

2019S00672SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle de Grillage «SIG»

S.A. au capital de 3 201 000 Dinars

Route de Gabès km 2 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0004085Q

CNSS : 32603-11

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Grillage sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2019 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2018 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 ;

- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs;

- Nomination du mandat des membres du Conseil d'Administration;

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2019X00730SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société Syphax Béton

S.A au capital de 7.900.000 TND

Siège social : route Gremda km 2 Imm. Syphax Médical app, 53 Sfax

Identifiant unique : 1571380K

Messieurs les actionnaires de la société Syphax Béton sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi le 20 juin 2019 à 10h au siège de la société route Gremda km 2 Imm. Syphax Médical app. 53 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'année 2018 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3) Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales;

4) Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2018;

5) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'année 2018;

6) Fixation de jetons de présence;

7) Procuration pour effectuer les formalités de publication prévues par la loi.

2019X00731SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "GENERAL METAL"

SA, au capital de 6 000 000 Dinars

14, Av Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax

MF : 045149Q

Messieurs les actionnaires au capital de la société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le mercredi 12 juin 2019 à 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018;

- Approbation des comptes de l'exercice 2018;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018;

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Questions diverses.

2019X00735SANB3

Convocation

HORIZON MECANIQUE DU SUD

S.A. au capital de 220.000 Dinars

Siège social et Usine : Z.I Poudrière

Rue Mahmoud Akrout - Sfax Tunisie

Adresse Postale : PTT Hached 13P N° 2 3069 Sfax

M.F : 008678 DAM 000

RC : B129841997

Il est porté à la connaissance de tous les associés de la société Horizon mécanique du sud qu'ils sont convoqués à :

- Assemblée générale ordinaire :

le : Dimanche 23 juin 2019 à 11 heures du matin au siège de la St à la Z.I Poudrière rue Mahmoud Akrout Sfax pour approbation des bilans au 31/12/2019.

2019X00737SANB3

Convocation

Société DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES "SOPROPHA"

Société anonyme

Siège social : Avenue Majida Bouleila - Sfax El Jadida

Identifiant unique : 4018D

Les Actionnaires de la société SOPROPHA, sont convoqués le 27 juin 2019 à l'hôtel IBIS Avenue Majida Bouleila Sfax.

I/ En Assemblée Générale Ordinaire à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration année 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2018.

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers année 2018

4/ Quitus aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats 2018.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8/ Questions diverses.

II/ En assemblée générale extraordinaire à 11 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital par incorporation des réserves et en numéraires.

2/ Approbation du rapport du conseil d'administration.

3/ Décision d'augmentation du capital par incorporation des réserves

4/ Décision d'augmentation du capital en numéraires

5/ Modification corrélative des statuts

6/ Pouvoirs pour formalités.

2019X00740SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 6.100.000 dinars

Siège social : Route de l'Aéroport km 4 Z.I. Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Immatriculée au RC de Sfax sous le numéro B111551996

Matricule fiscal : 0011546R

Les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques Industriels «A.M.I.» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le mardi 18 juin 2019 à 11 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7. Approbation de la qualification des opérations libres.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

9. Affectation d'un montant pour le financement d'un fond social au profit des employés pour l'année 2019.

10. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

11. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

12. Questions diverses.

13. Pouvoirs pour formalités.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant et du mandataire.

2019X00741SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Green Fruits -S.A.

Société anonyme

Au capital social de 1.620.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Kebili

RC : B2353462011

MF : 1192251QAM000

N° Affiliation CNSS : 280564-40

Les Actionnaires de la société GREEN FRUITS sa sont convoqués pour se réunir lundi le 10 juin 2019 à 10h du matin à l'Hôtel ARIHA sis au 110, rue de Palestine, Tunis 1002.

L'ordre de jour de l'assemblée est le suivant :

1) Lecture du rapport Général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017.

2) Approbation des Etats Financiers relatif à l'exercice 2017.

3) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2017.

4) Quitus au Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2017.

5) Questions diverses.

6) Pouvoir et formalités.

2019Z00116SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 17 246 150 Dinars

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2019 à 10h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par souscription en numéraire avec suppression du DPS et prime d'émission,

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'opération de l'augmentation du capital social et la suppression du DPS conformément à l'article 300 du code des sociétés commerciales.

3. Fixation de la prime d'émission

4. Modification de l'article 6 des statuts

5. Pouvoirs au Directeur Général pour procéder à la réalisation et la constatation de l'augmentation du capital.

6. Pouvoirs pour formalités.

2019U00042SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

Tunisie Abeille

Société anonyme

Au capital de 930.000 dinars

Siège social Immeuble El Guizeni Sidi Bouzid

R.C : B18136432015

M.F : 1410262 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 18 Juin 2019 à 10h à son siège, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de la société Tunisie Abeille sur l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur des états financiers de la société clos le 31/12/2018.

4) Approbation des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018

6) Lecture des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2018.

7) Quitus aux administrateurs

8) Fixation du montant des jetons de présence

9) Pouvoir pour formalités.

2019Y00039SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TECHNIPLAST

SA au capital de 125.000 DT

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Moulage des Plastiques «TECHNIPLAST sa» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 Juin 2019 à 10H30 en son siège social à la Zone Industrielle de Ksar Said, 3 Rue du Tissage à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Examen du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'Exercice 2018

- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Vérification et Approbation des comptes de l'exercice 2018,

- Quitus aux Administrateurs,

- Nomination des Administrateurs,

- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021,

- Questions diverses.

2019402056SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE

"MTF EMBAMET"

Société anonyme

Au capital de 36.200.000 DT

Siège social Z.I. Ariana -Tunis

RC : B195 871997

MF : 035929G/A/M/000

CNSS : 199298/60

Messieurs les actionnaires de LA MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE "MTF EMBAMET" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 27 juin 2019 à 10 H, au siège social de la société et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2019402060SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE L'UNIVERS IMMOBILIER

Société anonyme

Au capital de 3.000.000

R.C : B188971996

M.CNSS : 144353-17

MF : 495914PM000

Siège social : I.C.C 3ème étage Bur 9

Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société l'Univers Immobilier sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 26 Juin 2019 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de 3000.000 à 3500.000 dinars

- Modification corrélative des statuts publiés aux journaux le Temps et Sabeh du 16/5/2019 n°PM190642.

2019402062SANB3

Avis aux actionnaires

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Régie par la loi n°88-92 du 2 Août 1988,

Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Tél. : 71 189 800

Fax : 71 189 850

MF : 492711KPM000

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 10H, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation des résultats;

6- Jetons de présence ;

7- Renouvellement du mandat des Administrateurs;

8- Nomination des commissaires aux comptes

9- Rachat d'actions;

10- Délégation de pouvoirs.

2019402073SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De NESTLE TUNISIE S.A

NESTLE TUNISIE S.A

Société anonyme

Au capital de 8.438.280 Dinars

Siège social : km 11 route de la Marsa, Ain Zaghouan, 2046 Sidi Daoud la Marsa

RC : B151231996

Les actionnaires de la société NESTLE TUNISIE S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le vendredi 21 juin 2019 à 10H, au siège de la société, situé à : Km 11 route de la Marsa, Ain Zaghouan, 2046 Sidi Daoud la Marsa sur :

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2018;

- Lecture du Rapport général et du Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018;

- Approbation des comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2018;

- Approbation des opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018;

- Quitus aux Administrateurs et au commissaire aux comptes;

- Nomination d'un nouvel administrateur;

- Révocation d'un administrateur;

- Questions diverses ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2019402076SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De NESTLE TUNISIE DISTRIBUTION S.A

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De NESTLE TUNISIE DISTRIBUTION S.A

NESTLE TUNISIE DISTRIBUTION S.A

Société anonyme

Au capital de 100.000 Dinars

Siège social : km 11 route de La Marsa, Ain Zaghouan, 2046 Sidi Daoud La Marsa

RC : B154761996

Les actionnaires de la société NESTLE TUNISIE DISTRIBUTION S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire qui auront lieu le vendredi 21 juin 2019 à 11h et à 12h respectivement, au siège de la société, situé à : km 11 route de la Marsa, Ain Zahgouan 2046 Sidi Daoud la Marsa à l'effet de délibérer sur :

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Poursuite de l'activité de la société malgré les pertes accumulées.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2018 ;

- Lecture du Rapport général et du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018 ;

- Approbation des comptes de l'exercice 2018

- Approbation des opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux Administrateurs et au commissaire aux comptes ;

- Nomination d'un nouvel administrateur;

- Révocation d'un administrateur;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes KPMG pour les années 2019, 2020, 2021;

- Situation des fonds propres ;

- Questions diverses;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2019402077SANB3

Domaine de Potinville

Société Anonyme

Au capital de 388.880 Dinars

Siège social : 7, Rue Square Louis-Wiriot - 1001 Tunis

R.C. Tunis : N°B1160781997

M.F : N°000413T/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués pour le jeudi 20 juin 2019 à 9 heures A la réunion de l'Assemblée Générale qui se tiendra au km 7 Route de mateur 2010, La Manouba, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

2019402078SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019 à 09H

GRAS SAVOYE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 75.000 dinars

Siège social : Avenue du Japon, Immeuble Ennouzha, 5ème Etage 1073 Montplaisir - Tunis

Messieurs les actionnaires de Gras Savoye Tunisie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 juin 2019 à 09h au siège de la société sise à l'avenue du Japon, Immeuble Ennouzha, Bloc Amira - Montplaisir - 1073 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration

- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux Administrateur.

- Affectation du résultat de l'exercice

- Actionnariat de la société

- Allocation de jetons de présence au Conseil d'administration

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs.

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale ordinaire ou à vous faire représenter au moyen d'un pouvoir que vous aurez l'obligeance de remettre à votre mandataire ou de l'envoyer, dûment signé, un jour franc au moins avant la réunion au siège de la société.

Les documents destinés à l'assemblée sont tenus à votre disposition au siège social durant le délai légal.

2019402084SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA "SA"

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : L'Immeuble MINIAR. Bloc A. 1er étage, Rue du Lac L'OURMIA 1053, Les Berges du Lac Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 601426 S

Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2019 à onze heures (11h) au siège social de la société sis au Centre D'affaire Lake Forum 1053 Berges du Lac Tunis- Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3. Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2018;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Renouvellement du mandat d'un administrateur;

8. Questions Diverses; et

9. Pouvoirs pour formalités.

2019402098SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Kasar

Société anonyme

Au capital de 314.000 Dinars

Siège social : Av Jaoudatou el Hayet - Chotrana Sidi Salah la Soukra

RC : B2479372012

MF : 1245455T A M 000

les actionnaires de la Société Kasar, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le Jeudi 20 Juin 2019 à 8h30 au siège de la Simsicar, 67 Rue Alain Savary - 1002 Tunis, à l'effet de statuer en ce qui concerne l'article 388 du CSC.

2019402102SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Gestion du Complexe

Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

RC : B2058002011

MF : 1193652/P/A/M

CNSS : N°322479-51

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 19 juin 2019 à 10h à l'hôtel «Palm Beach Palace» Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2018,

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018.

4- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de l'exercice 2018.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir du 6 Juin 2019 au siège social de la société.

2019402103SANB3

Convocation

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES

Société anonyme

Au capital de 1 000 500 Dinars Tunisiens

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

MF : 984713Y/M/A/000

N° Registre du Commerce : B246 930 2006

(ci-après la "Société")

Cher associé,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra le 10 juin 2019 à 10 heures au siège de la société Teleperformance SE situé 21-25 rue Balzac, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice dos le 31 décembre 2018,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Fixation du plafond global du fonds social pour 2019,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales,

- Examen, le cas échéant, des conventions visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales, prise d'acte de la désignation de Monsieur Frédérlc Proville en qualité de mandataire social dans d'autres sociétés,

- Ratification du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric proville,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions de croire à l'expression de nos meilleurs sentiments.

2019402109SANB3

Convocation

Société TUNISIENNE DE TELEMARKETING

Société anonyme

Au capital de 800 000 DT

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis (Tunisie)

RCS : Tunis n°B184672000

MF 749 634 M A 000

(ci-après la «Société »)

Cher associé,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendl'8 le 10 Juin 2019 à 10 heures 30 au siège de la société Teleperformance se situé 21-25 rue Balzac, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Fixation du plafond global du fonds social pour 2019,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales,

- Examen, le cas échéant, des conventions visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales,

Prise d'acte de la désignation de Monsieur Frédéric Proville en qualité de mandataire social d'autres sociétés,

- Ratification du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Proville

- Pouvoirs pour formalités.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions de croire à l'expression de nos meilleurs sentiments.

2019402110SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES EXPORT SARL

Capital social : 150.000 DT

Siège social : Z.I 8030 Grombalia

Registre de commerce : B2487572007

La Société Nouvelle des Boissons Gazeuses Export informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire ainsi que son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 18/6/2019 à 15 h à son siège Administratif sis à ZI Mghira2 Fouchana Ben Arous en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2018

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2018

- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 115 du Code des Sociétés Commerciales conclues durant l'année 2018

- Quitus à la gérance

- Nomination du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2019R01468SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la SMBSA PODINO

MF : 1570456J/N/N/000

Messieurs les actionnaires de la société mutuelle de base de services agricoles «PODINO »sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 12 Juin 2019 à 9h sis à l'Espace Mistral Boulevard de l'Environnement- la Route Touristique Mrezga - Nabeul; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1, Lecture et examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé de 2018.

2. Approbation et affectation du résultat de l'exercice écoulé de 2018.

3. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

Les adhérents de la SMBSA «PODINO» peuvent consulter les procès-verbaux du conseil d'administration ainsi que les rapports financiers et ce à partir du Mardi 4 Juin 2019 sis au siège de la SMBSA «PODINO».

Cette annonce est considérée comme une convocation personnelle aux adhérents de la SMBSA «PODINO».

2019N00404SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte du titre de propriété

M. Mohamed Al Fadhel Ben Ahmed Ben Ali Kerrou sait qu'il a perdu l'acte de propriété n°97238 et qu'il a l'intention d'en extraire un exemplaire. Celui qui a olyection à ce que celui-ci doune à l'intéressé pendant vingt jours à compter de la date de publication.

2019S00659DIVD2

Avis

Mkawar Houria annonce qu'elle possède 1/2 terrain sur la quelle une maison sise route El Ain km 6 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2019X00732DIVD2

Perte d'un document de propriété

La perte du document né propriété n°58170/12 Titre foncier n°15018 Béja Pour sa propriétaire Mm : Kthiri Safia Bent Neji Ben Saleh

Superficie totale du terrain : 3435 m²

Lotissement général : 3435

Les parts : 429.375.

2019J00066DIVD2

Perte du titre de propriété n°21188/15 Relatif au titre foncier 30033 Monastir

M Sami Ben Mahmoud Khdija déclare avoir perdu le titre de propriété de l'immeuble n°21188/15 qui consiste à un terrain à usage d'habitation sise à Sahline Gouvernorat Monastir objet du titre foncier n° 30033 Monastir, suivant déclaration de perte délivrée par les services de Sûreté de Sahline du 14 Mai 2019.

2019P00245DIVD2

GAT ASSURANCES
Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2018 (en DT)
approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Avril 2019

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2018	2017
Actifs incorporels	7 800 901	-6 791 970	1 008 931	1 070 699
Actifs corporels d'exploitation	18 400 477	-12 006 309	6 394 168	5 516 809
Placements	291 727 086	-19 040 185	272 686 901	257 373 804
Part des réassureurs dans les provisions techniques	57 285 974	0	57 285 974	47 721 953
Créances	99 504 274	-26 960 390	72 543 884	56 879 699
Autres éléments d'actif	18 236 361	-1 643 915	16 592 447	13 735 569
TOTAL ACTIF	**492 955 073**	**-66 442 769**	**426 512 304**	**382 298 533**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2018	2017
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	79 476 355	73 585 280
Résultat net de l'exercice	8 128 707	11 962 104
Total capitaux propres avant affectation	**87 605 063**	**85 547 384**
Passif		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	12 409 430	11 912 761
Provisions techniques brutes	251 151 470	222 838 003
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	55 191 431	45 613 625
Autres dettes	15 681 296	12 410 747
Autres passifs	4 473 614	3 976 012
Total passif	**338 907 242**	**296 751 149**
Total des capitaux propres et du passifs	**426 512 304**	**382 298 533**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2018	2017
Primes acquises	169 700 464	-39 134 569	130 565 895	116 203 255
Produits des placements alloués	11 610 962		11 610 962	10 820 035
Autres Produits techniques	193 055		193 055	22 643
Charge de sinistres	-122 794 690	18 780 093	-104 014 596	-85 847 776
Variation des autres provisions techniques	365 396	0	365 396	-187 028
Participation aux bénéfices et ristournes	-2 404 528	151 413	-2 253 116	-923 869
Frais d'exploitation	-31 131 841	9 073 132	-22 058 709	-20 919 502
Autres charges techniques	-6 124 216		-6 124 216	-8 756 548
Résultat Technique Non Vie	**19 414 601**	**-11 129 930**	**8 284 671**	**10 411 209**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	2018	2017
Primes	2 266 602	-189 798	2 076 804	3 030 806
Produits des placements	84 287	0	84 287	75 389
Autres Produits techniques	3 562		3 562	6 435
Charge de sinistres	-1 160 151	255 179	-904 973	-760 728
Variation des autres provisions techniques	38 483	0	38 483	-28 121
Participation aux bénéfices et ristournes	-6 046	0	-6 046	-90 751
Frais d'exploitation	-362 545	0	-362 545	-381 103
Autres charge techniques	-79 752		-79 752	-173 239
Charges de placements	-15 478	0	-15 478	-12 326
Résultat Technique Vie	**768 960**	**65 381**	**834 342**	**1 666 363**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2018	2017
Résultat technique Non Vie	**8 284 671**	**10 411 209**
Résultat technique Vie	**834 342**	**1 666 363**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	19 449 140	17 819 025
Charges des placements Non Vie	-3 571 520	-2 913 347
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-11 610 962	-10 820 035
Autres Produits non techniques	33 112	194 517
Autres Charges non techniques	-644 982	-674 004
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**12 773 801**	**15 683 729**
Impôt sur résultat	-4 064 457	-3 256 422
Pertes extraordinaires	-580 637	-465 203
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**8 128 707**	**11 962 104**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2018	2017
Engagements reçus	1 252 791	1 189 745
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9 691 041	1 617 732
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-51 618	-1 810 848
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-5 940 441	-2 494 625
Variation de trésorerie	**3 698 982**	**-2 687 741**
Trésorerie au début de l'exercice	**2 155 531**	**4 843 272**
Trésorerie de fin d'exercice	**5 854 513**	**2 155 531**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2018

I. NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

* Le bilan clos au 31 Décembre 2018 totalise 426 512 304.411 dinars contre 382 298 532.903 dinars au 31 Décembre 2017 accusant ainsi une augmentation de 11% .
* Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2018 à 169 924 961.903 dinars contre 161 563 833.036 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017, accusant ainsi une augmentation de 5 % .
* La situation au 31 Décembre 2018 dégage un bénéfice net d'impôt de 8 128 707.216 dinars contre un bénéfice de 11 962 103.850 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.
* Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2018 un montant net de 272 686 900.514 dinars contre 257 373 804.479 dinars au 31 Décembre 2017, soit une augmentation de 15 313 096.035 dinars.
* Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 28 313 467.548 dinars en passant de 222 838 002.643 dinars au 31 Décembre 2017 à 251 151 470.191 au 31 Décembre 2018.

GAT ASSURANCES

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2018 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2019

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2018	2017
Actifs incorporels	7 800 901	-6 791 970	1 008 931	1 070 699
Actifs corporels d'exploitation	18 400 477	-12 006 309	6 394 168	5 516 809
Placements	291 727 086	-19 040 185	272 686 901	257 373 804
Part des réassureurs dans les provisions techn	57 285 974	0	57 285 974	47 721 953
Créances	99 504 274	-26 960 390	72 543 884	56 879 699
Autres éléments d'actif	18 236 361	-1 643 915	16 592 447	13 735 569
TOTAL ACTIF	**492 955 074**	**-66 442 769**	**426 512 304**	**382 298 533**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2018	2017
Capitaux propres		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	29 895 661	29 280 105
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	645 102	102 979
Total capitaux propres après affectation	**80 630 063**	**79 472 384**
Passif		
Provisions pour risques et charges	12 409 430	11 912 761
Provisions techniques brutes	251 151 470	222 838 003
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	55 191 431	45 613 625
Autres dettes	22 656 296	18 485 747
Autres passifs	4 473 614	3 976 012
Total passif	**345 882 242**	**302 826 149**
Total des capitaux propres et du passifs	**426 512 304**	**382 298 533**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000			45 000 000
Réserves Légales	2 400 806	411 584		2 812 391
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955			5 088 955
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345			345
Primes d'émission	5 036 842			5 036 842
Fonds Social	574 210	200 000		774 210
Résultats Reportés	102 979	542 123		645 102
Réserve de réinvestissement Exonérés	19 863 000			19 863 000
Résultats de l'exercice 2018	8 128 707	-1 153 707	-6 975 000	0
Total des Capitaux Propres	**87 605 063**	**0**	**-6 975 000**	**80 630 063**

2019R01471BCFA5

ASTREE ASSURANCES

S.A au capital social : 30.000.000 dinars_ Siège social :45 Avenue Kheireddine Pacha - BP 780 - 1082 Tunis Cedex
MF n° : 000080S- RC n° : B120481997

(Chiffres en dinar tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	1 623 474	<949 002>	674 473	332 734
Actifs corporels d'exploitation	6 675 471	<5 301 585>	1 373 886	1 192 042
Placements	404 987 290	<21 033 512>	383 953 778	347 826 427
Part des réassureurs dans les provisions techniques	46 487 314		46 487 314	30 865 494
Créances	83 420 639	<23 806 346>	59 614 293	51 425 696
Autres éléments d'Actif	22 210 996		22 210 996	20 246 892
Total de l'Actif :	**565 405 186**	**<51 090 445>**	**514 314 741**	**451 889 285**

(Chiffres en dinar tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres:		
Total des capitaux propres avant résultat :	107 016 618	101 586 824
Résultat de la période :	16 318 785	15 029 794
Total des capitaux propres avant affectation :	**123 335 404**	**116 616 618**
Passif :		
Provision pour risques et charges	11 472 109	9 472 109
Provisions techniques brutes	318 598 956	266 543 005
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	18 022 327	19 473 260
Autres dettes	41 111 551	38 730 216
Autres passifs	1 774 395	1 054 077
Total des capitaux propres & Passif :	**514 314 741**	**451 889 285**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Au 31/12/2018			Opérations nettes au 31/12/2017
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	
Primes acquises	115 465 413	<30 333 414>	85 131 999	88 599 789
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 878 705		8 878 705	7 795 054
Autres produits techniques	900 134		900 134	174 264
Charges de sinistres	<89 098 050>	22 844 674	<66 253 376>	<61 864 037>
Variation des autres provisions techniques	<137 412>		<137 412>	<47 675>
Participation aux bénéfices et ristournes	<1 498 527>	65 357	<1 433 170>	<3 339 163>
Frais d'exploitation	<17 956 873>	7 267 987	<10 688 885>	<9 246 057>
Autres charges techniques	<5 867 275>		<5 867 275>	<8 128 491>
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	281 509	<266 244>	15 265	-
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	**10 967 625**	**<421 640>**	**10 545 985**	**13 943 685**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2018			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2017
Primes	36 228 621	<633 364>	35 595 256	31 786 349
Produits des placements	8 768 525		8 768 525	7 302 984
Autres produits techniques	-		-	-
Charges de sinistres	<6 081 437>	629 430	<5 452 007>	<5 628 292>
Variation des autres provisions techniques	<24 833 593>		<24 833 593>	<20 500 056>
Participation aux bénéfices et ristournes	<1 531 530>		< 1 531 530>	<635 325>
Frais d'exploitation	<3 873 174>	118 089	<3 755 084>	<3 907 079>
Charges des placements	<1 289 829>		<1 289 829>	<1 322 944>
Autres charges techniques	<284 991>		<284 991>	<1 674 879>
Résultat technique de l'Assurance Vie	**7 102 593**	**114 155**	**7 216 748**	**5 420 758**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2018	De la période arrêtée au 31/12/2017
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	10 545 985	13 943 685
Résultat technique de l'Assurance Vie	7 216 748	5 420 758
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	17 247 140	16 098 839
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	<2 537 013>	<2 916 323>
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	<8 878 705>	<7 795 054>
Autres produits non techniques	277 295	207 876
Autres charges non techniques	<2 004 560>	<2 340 031>
Résultats provenant des activités ordinaires	**21 866 891**	**22 619 750**
Impôt sur le Résultat	<4 854 593>	<6 641 212>
Pertes extraordinaires	<693 513>	<948 744>
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables :	**16 318 785**	**15 029 794**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	8 270 479	8 445 030
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	89 667
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<9 576 446>	<8 778 621>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	255 350	<247 000>
Variation de trésorerie :	**<1 050 618>**	**<490 924>**
Trésorerie au début de l'exercice :	**8 830 742**	**9 321 666**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**7 780 124**	**8 830 742**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fait à Tunis, le 15 Mars 2019

Les commissaires aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Chiheb GHANMI

CMC
Chérif BEN ZINA

2019402059BCFA5

Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles

CTAMA

Société d'Assurances et de réassurances à forme mutuelle

au fonds commun de 18.600.000DT

siège social 06 Avenue Habib Thameur 1069 Tunis

R.C N ° B1101991997

M.F : 0005855/P/P/M

Matricule CNSS 16188/86

Actif du Bilan au 31 Décembre 2017

AU 31 DECEMBRE 2017 En DT	2016	2017		
	Net	Brut	provisions et amortissement	Net
Actifs incorporels et Actifs corporels d'éxploitation	1,987,563	10,383,544	8,126,287	2,257,257
Placements	237,945,755	227,681,519	19,639,125	208,042,394
Part des Réassureurs dans les provisions Techniques	25,829,390	29,884,048	0	29,884,048
Créances	34,683,636	53,996,421	22,064,266	31,932,155
autres Elements d'Actifs	- 4,159,172	5,764,694	0	3,313,865
TOTAL ACTIF	**296,287,172**	**327,710,226**	**49,829,678**	**277,880,548**

CAPITAUX PROPRES & PASSIF DU BILAN

AU 31 DECEMBRE 2017

En DT

	2016	2017
Capitaux Propres	18,602,749	3,619,390
Résultat de l'exercice	-24,510,119	-10,094,239
Total des capitaux propres	**-5,907,370**	**-13,713,629**
Provisions techniques brutes	222,235,648	224,522,811
Dettes pour dépots en espèce reçues des cessionnaires	25,829,390	29,884,048
Autres dettes	37,160,981	26,727,487
Autres passifs	16,968,522	10,458,831
Total du passif	302,194,542	291,593,177
Totaldes Capitaux Propres et Passifs	**296,287,172**	**277,879,548**

Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles
CTAMA
Société d'Assurances et de réassurances à forme mutuelle
au fonds commun de 18.600.000DT
siège social 06 Avenue Habib Thameur 1069 Tunis
R.C N ° B1101991997
M.F : 0005855/P/P/M
Matricule CNSS 16188/86

Etat de Resultat technique non vie

En DT

	2016	2017
Primes Acquises Nettes de Cessions	50,005,275	50,535,698
Produits de Placements Alloués	2,470,724	7,656,529
Autres Produits Techniques	149,575	259,808
Charge de Sinistres	-49,501,684	-40,604,906
Variations des autres Provisions Techniques	-2,853,294	2,599,580
Participation aux Bénéfices	-245,257	59,963
Frais d'Exploitations	-13,882,347	-21,954,624
Autres Charges Techniques	-3,030,356	-5,891,883
résultat Techniques de l'Assurance et de la Réassurance Non Vie	**-16,887,364**	**-7,339,835**

Etat de Resultat technique vie

En Dt

	2016	2017
Prime émises et accéptées	17,162,213	14,067,259
Produits des placements	831,946	2,476,078
Autres produits techniques	0	0
Charge des sinistres	-8,575,362	-18,018,497
Variations des autres provisions techniques	-9,985,386	2,423,817
Participations aux bénéfices	-55,340	-23,981
Frais d'éxploitations	-3,772,000	-631,714
Autres charges techniques	-687,380	-60,964
Charges de Placements	-45,344	-52,196
Resultat Technique de l'Assuranc et de Réassurance Vie	**-5,126,653**	**179,802**

Etat de Resultat

En DT

	2016	2017
Résultat technique de l'assurances et la réassurances non vie	-16,887,364	-7,339,835
Résultat technique de l'assurances et la réassurances vie	-5,126,653	179,802
Produits des placements	12,564,823	12,042,339
Charges des placements	-10,136,434	-5,402,041
Produits des placements transférés	-2,470,724	-7,656,529
Autres produits non techniques	102,574	462,948
Autres charges non techniques	-554,339	-380,924
Autres	-2,002,000	2,000,000
Résultat de l'exercice	**-24,510,119**	**-10,094,239**

2019402101CFA5

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus